

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Rapport d'activités 2025 de la Communauté d'agglomération Val Parisis

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **18 septembre 2026**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/113

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,
Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI,
M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD,
M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE
M.KNOBLOCH
M. DUMAINE
Mme CUSTODIO

(pouvoir à Mme DEHAS)
(pouvoir à M. HAQUIN)
(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)
(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Etait absent : M. RUTH

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/09/26

Publiée le : 30/09/26

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme LAPOUGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-39 ;

VU la délibération n° D/2026-071 du Conseil Communautaire du 29/06/2026 relative à la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2025 ;

VU ledit rapport d'activité pour l'année 2025 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Innovation publique du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2025, joint en annexe.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Valparisis

AGGLO

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20260630-D-2026_071-DE
Date de transmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026



Rapport d'activité 2025



Championnats de France de natation élite 25m à l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat
en septembre 2025

Sommaire

5	Édito du Président
6 - 7	Carte et chiffres clés du territoire
8 - 9	Élus
10 - 13	Instances
14 - 15	Compétences
16 - 17	Partie 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé
18 - 19	Transports et mobilité
20 - 21	Éclairage public
22 - 23	Environnement et transition écologique
24 - 25	Aménagement et tourisme
26 - 27	Assainissement
28 - 29	Espaces publics et voirie
30 - 31	Développement économique
32 - 33	Partie 2 : Un territoire sûr et solidaire
34 - 35	Habitat et accueil des gens du voyage
36 - 37	Sécurité et prévention
38 - 39	Vidéoprotection
40 - 41	Sports
42 - 43	Lecture publique
44 - 45	Santé et politique de la ville
46 - 47	Partie 3 : Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions
48 - 49	Administration générale
50 - 51	Juridique, commande publique et mutualisation
52 - 53	Ressources humaines
54 - 55	Finances
56 - 57	Informatique
58 - 59	Patrimoine immobilier
60 - 61	Territoires
62 - 63	Communication
Annexe :	
64	Indicateurs du projet de territoire et du plan climat - valeurs 2021 et 2025



Championnats de France de natation élite 25m à l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat
en octobre 2025

Pour une collectivité publique, rendre compte de son action est une exigence démocratique essentielle. Ce rapport d'activité permet ainsi de mesurer le chemin parcouru, de valoriser le travail accompli au service des habitants et de préparer l'avenir de notre territoire. L'année 2025 a été une année d'engagement, d'investissement et de transformation pour la communauté d'agglomération Val Parisis.

Notre territoire a poursuivi sa dynamique autour d'un objectif clair : améliorer concrètement le quotidien des habitants tout en préparant les transitions de demain. Cette ambition s'est traduite dans chacun de nos grands domaines d'intervention.

En matière de mobilités, l'agglomération a préparé une évolution majeure du réseau de bus qui entrera en service en 2026, avec de nouvelles dessertes, des services renforcés et une meilleure connexion entre les communes et les gares. Le développement des mobilités douces s'est également accéléré avec la poursuite du plan vélo, l'ouverture de nouveaux parkings sécurisés en gare et l'aménagement de nouvelles voies cyclables structurantes.

La transition écologique est restée au cœur de notre action. La modernisation du réseau d'éclairage public s'est poursuivie à un rythme soutenu avec l'achèvement du 100% LED sur le territoire, permettant à la fois des économies d'énergie et une amélioration du cadre de vie. Nous avons également renforcé nos actions en faveur de la biodiversité, de la préservation des espaces naturels et du développement des énergies renouvelables.

L'année 2025 a aussi confirmé notre volonté de construire un territoire attractif et équilibré. Les projets d'aménagement autour des pôles gares, la transformation du secteur de la Patte d'Oie, le développement des espaces publics et la requalification des zones d'activités témoignent de cette ambition : concilier développement économique, qualité urbaine et transition environnementale.

Le développement économique demeure une priorité forte. Avec plus de 6 000 créations d'entreprises recensées cette année, Val Parisis confirme son attractivité à l'échelle francilienne. L'agglomération poursuit son action au plus près des entreprises, des commerçants, des artisans et des porteurs de projets afin de soutenir l'emploi, l'innovation et l'entrepreneuriat local.

Parce qu'un territoire attractif doit aussi être un territoire sûr et solidaire, nous avons poursuivi le renforcement de la police municipale mutualisée et du réseau de vidéoprotection. Le plan de déploiement du mandat a ainsi été achevé en décembre 2025.

Dans le même temps, notre engagement en faveur de la cohésion sociale s'est traduit par des actions concrètes dans les domaines de la santé, du logement, de la politique de la ville, de la lecture publique et du sport. Les médiathèques ont confirmé leur rôle de proximité et d'accès à la culture pour tous, par exemple avec le déploiement d'Open + à Sannois, après Ermont et Corneilles-en-Parisis.

L'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat a, quant à lui, pleinement affirmé son rayonnement en accueillant les Championnats de France de natation élite, faisant de notre territoire une référence nationale pour les disciplines aquatiques.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif. Je tiens à saluer l'engagement quotidien des élus communautaires, des maires, des partenaires institutionnels, associatifs et économiques, ainsi que celui des agents de l'agglomération, dont le professionnalisme et l'investissement permettent de faire vivre un service public de qualité.

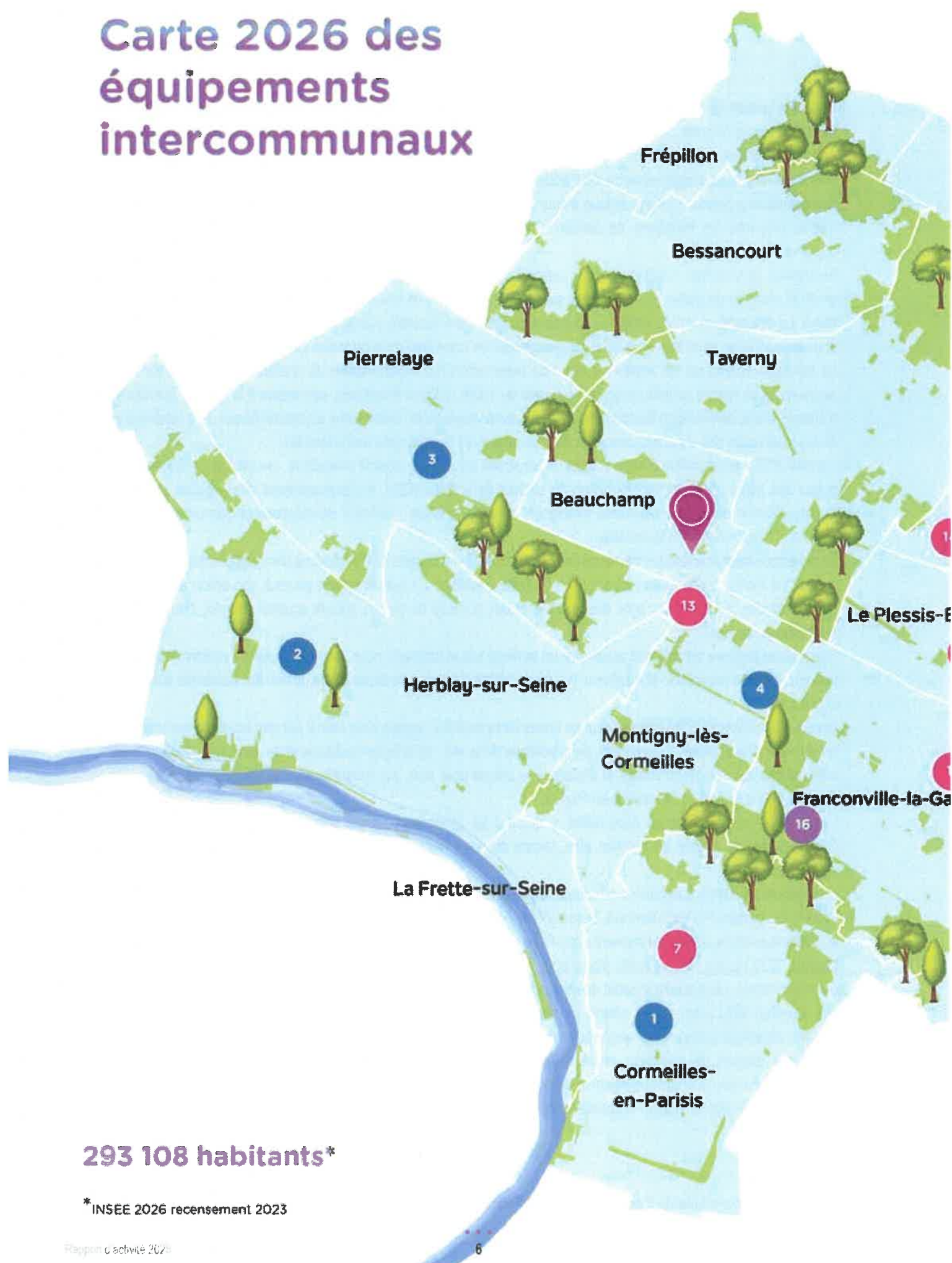
L'année 2026 ouvrira une nouvelle étape pour notre territoire avec le renouvellement des équipes municipales et communautaires. Le prochain mandat devra permettre de poursuivre les transformations engagées tout en répondant aux nouveaux défis auxquels les collectivités sont confrontées : transition écologique, adaptation climatique, mobilités, sécurité, attractivité économique, accès aux services publics et maîtrise des finances locales.

Val Parisis dispose de nombreux atouts : un territoire dynamique, des communes engagées, des équipements structurants, un tissu économique solide et une identité territoriale affirmée. C'est sur cette base que nous continuerons à construire une agglomération ambitieuse, innovante et solidaire, au service de ses habitants et des générations futures.

Yannick Boëdec

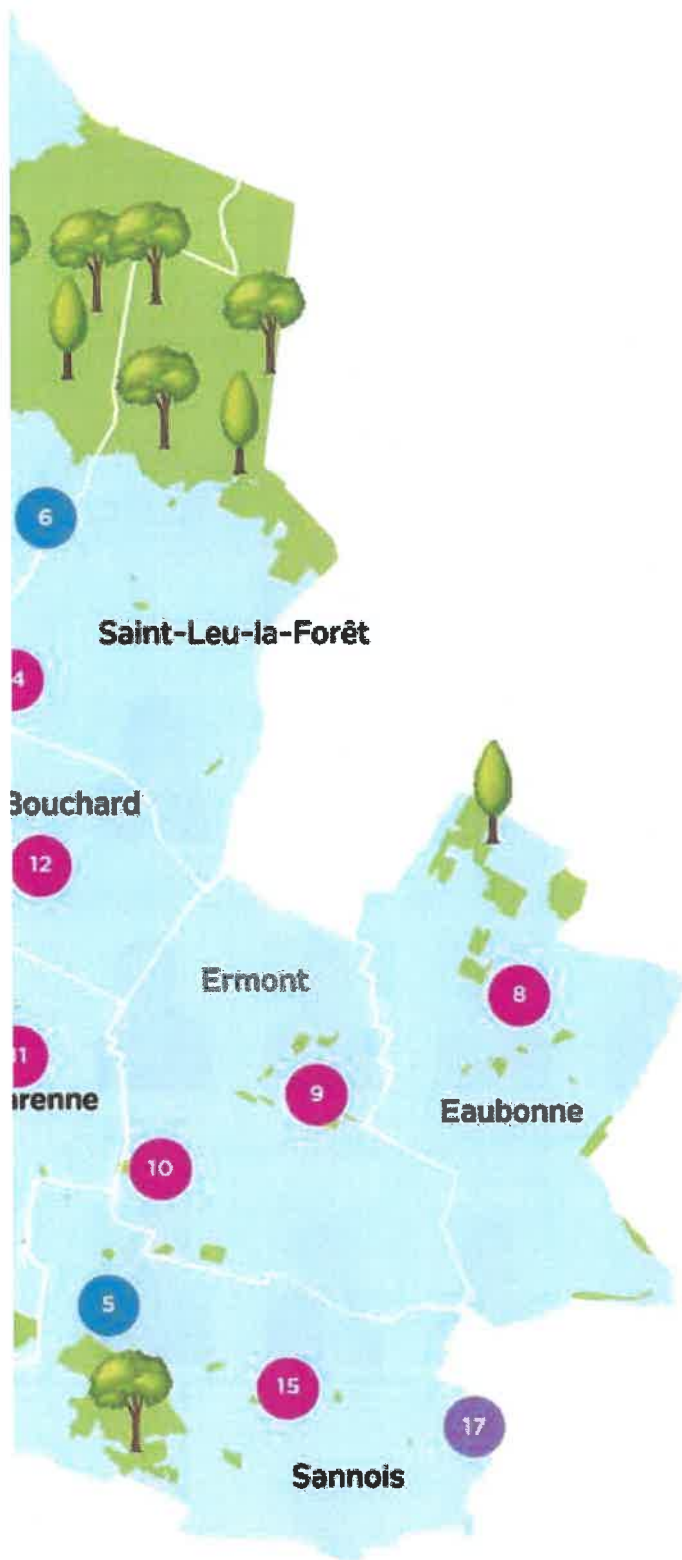
Président de la communauté d'agglomération Val Parisis

Carte 2026 des équipements intercommunaux



293 108 habitants*

*INSEE 2026 recensement 2023



- 1 Les Océanides du Parisis**
28, rue Jean-Baptiste Carpeaux 95240 Cormeilles-en-Parisis
- 2 Les Grands Bains du Parisis**
1, rue François-Truffaut 95220 Herblay-sur-Seine
- 3 Les Nymphéas du Parisis**
14, chaussée Jules-César 95480 Pierrelaye
- 4 Piscine Intercommunale**
Rue Auguste-Renoir 95370 Montigny-lès-Cormeilles
- 5 Piscine Pierre-Williot**
5, rue du Bas des Conches 95110 Sannois
- 6 Aquaval - Centre aquatique Alice-Milliat**
7, rue Théroigne de Méricourt 95150 Taverny
- 7 Médiathèque L'Éclipse**
3, avenue de la Libération 95240 Cormeilles-en-Parisis
- 8 Médiathèque Maurice-Genevoix**
Place du 11 novembre 95600 Eaubonne
- 9 Médiathèque André-Malraux**
9, rue de la République 95120 Ermont
- 10 Bibliothèque annexe André-Malraux**
9 bis, allée Jean-de-Floreffe 95120 Ermont
- 11 Médiathèque Saint-Exupéry**
34, rue la Station 95130 Franconville-la-Garenne
- 12 Médiathèque Jean-d'Ormesson**
5, rue Pierre-Brossolette 95130 Le Plessis-Bouchard
- 13 Bibliothèque Georges-Brassens**
Place de la Libération 95370 Montigny-lès-Cormeilles
- 14 Médiathèque Georges-Pompidou**
6, avenue des Diablots 95320 Saint-Leu-la-Forêt
- 15 Médiathèque André-Cancelier**
Square Jules-Ferry 95110 Sannois
- 16 Centre de supervision urbain**
16, rue Pierre Fossat 95130 Franconville-la-Garenne
- 17 Le Tremplin Val Parisis, pépinière d'entreprises**
2, esplanade de la Gare 95110 Sannois



SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION
271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp

Élus

Les 87 élus au service des 15 communes de Val Parisis Agglo

Le bureau > 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués



Xavier MELKI
1^{er} Vice-président
délégué aux Finances
Maire de
Franconville-la-Garenne
Conseiller régional
d'Île-de-France



Xavier HAQUIN
2^{ème} Vice-président
délégué à l'Économie, à
l'Emploi et à la Formation
Maire d'Erment
Conseiller départemental
du Val-d'Oise
délégué



Philippe ROULEAU
3^{ème} Vice-président
délégué aux Transports
et aux Mobilités douces
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du
Conseil départemental
du Val-d'Oise



Florence PORTELLI
4^{ème} Vice-présidente
déléguée à la Santé
et à la Solidarité
Maire de Taverny
Vice-présidente de
la Région Île-de-France



Gérard LAMBERT-MOTTE
9^{ème} Vice-président
délégué à
l'Aménagement et
au Tourisme
Maire du Plessis-Bouchard
Vice-président du
Conseil départemental
du Val d'Oise



Sandra BILLET
10^{ème} Vice-présidente
déléguée aux Travaux
et à l'Assainissement
Maire de
Saint-Leu-la-Forêt



Miloud GOUAL
11^{ème} Vice-président
délégué à la
Politique de la ville
Maire de
Montigny-lès-Cormeilles



Michel VALLADE
12^{ème} Vice-président
délégué au Logement
Maire de Pierrelaye



Patrick BOULLÉ
Conseiller délégué
au Budget
6^{ème} Adjoint au Maire
de Franconville-la-Garenne



Philippe BARAT
Conseiller délégué
à la Commande
publique
1^{er} Adjoint au Maire
d'Herblay-sur-Seine



Benoît BLANCHARD
Conseiller délégué
à la Mutualisation
1^{er} Adjoint au Maire
d'Erment



Daniel PORTIER
Conseiller délégué
à la Vidéoprotection
7^{ème} Adjoint au Maire
de Sannois

Les conseillers communautaires



Françoise NORDMANN
Maire de
Beauchamp



Sylvia CERIANI
6^{ème} Adjointe au Maire
Beauchamp



Darine BOUADIS
5^{ème} Adjointe au Maire
Bessancourt



Gilbert AH-YU
2^{ème} Adjoint au Maire
Cormeilles-en-Parisis



Stéphane GUIBOREL
5^{ème} Adjointe au Maire
Cormeilles-en-Parisis



Arnaud LARMURIER
Conseiller municipal
Cormeilles-en-Parisis



Zouina MENNAD
Conseillère municipale
Cormeilles-en-Parisis



Sophie SAND
Conseillère municipale
Cormeilles-en-Parisis



Saliha DAHMANI
Conseillère municipale
Erment



Fazila DEHAS
Conseillère municipale
Erment



Joëlle DUPUY
6^{ème} Adjointe au Maire
Erment



Youcef KHINACHE
9^{ème} Adjoint au Maire
Erment



Didier LEDEUR
5^{ème} Adjoint au Maire
Erment



Marie-Christine CAVECCHI
1^{ère} Adjointe au Maire
Franconville-la-Garenne
Présidente du Conseil
départemental



Xavier DUBOURG
2^{ème} Adjoint au Maire
Franconville-la-Garenne



Henri FERNANDEZ
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Fatima MOUSSI
2^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Sarah NEROZZI BANFI
13^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Nadine PORCHEZ
3^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Jean-Charles RAMBOUR
4^{ème} Adjoint au Maire
Herblay-sur-Seine



Johann ROS
6^{ème} Adjoint au Maire
Herblay-sur-Seine



Nathalie JOLLY
1^{ère} Adjointe au Maire
La Frette-sur-Seine



Marie-Pierre JÉZÉQUEL
3^{ème} Adjointe au Maire
Le Plessis-Bouchard



Pierre LE BEL
2^{ème} Adjoint au Maire
Le Plessis-Bouchard



Jean-Michel DETAVERNIER
4^{ème} Adjoint au Maire
Saint-Leu-la-Forêt



Aline ROGER
Conseillère municipale
Saint-Leu-la-Forêt



Stéphane ROUSSAKOVSKY
Conseiller municipal
Saint-Leu-la-Forêt



Nathalie CAPBLANC
Conseillère municipale
Sannois



Marie-Evelyne CHRISTIN
Conseillère municipale
Sannois



Laurent GORZA
3^{ème} Adjoint au Maire
Sannois



Célia JACQUET-LEGER
2^{ème} Adjointe au Maire
Sannois



Nicolas PONCHEL
Conseiller municipal
Sannois

Le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis



Yannick BOËDEC

Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis
Maire de Cormeilles-en-Parisis
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



Bernard JAMET
5^{ème} Vice-président
délégué à la Sécurité
Maire de Sannois



Jean-Christophe POULET
6^{ème} Vice-président
délégué à l'Environnement
et au Développement
durable
Maire de Bessancourt



Marie-José BEAULANDE
7^{ème} Vice-présidente
déléguée à la Culture
Maire d'Eaubonne



Pascal SEIGNÉ
8^{ème} Vice-président
délégué au Sport
3^{ème} Adjoint au
Maire de Beauchamp



Philippe AUDEBERT
13^{ème} Vice-président
délégué à la
Communication et
à l'Informatique
Maire de
La Frette-sur-Seine



Bernard TAILLY
14^{ème} Vice-président
délégué aux Transferts
de compétences et
au Réaménagement
de la Plaine
5^{ème} Adjoint au Maire
de Frépillon



Gilles GASSENBACH
Conseiller délégué
aux Gens du voyage
8^{ème} Adjoint au Maire
de Taverny



Jean AUBIN
Conseiller délégué
à la Fibre optique
1^{er} Adjoint au Maire
d'Eaubonne



Nicole LANASPRE
Conseillère déléguée
à l'Éclairage public
1^{ère} Adjointe au Maire
de Cormeilles-en-Parisis
Conseillère régionale
d'Île-de-France



Jacqueline HUCHIN
Conseillère déléguée
au Règlement général
sur la protection
de données
2^{ème} Adjointe au Maire de
Montigny-lès-Cormeilles



Camille CARON
4^{ème} Adjointe au Maire
Eaubonne



Grégoire DUBLINEAU
Conseiller municipal
Eaubonne



Bernard LE DUS
3^{ème} Adjoint au Maire
Eaubonne



Christine MATTEI
2^{ème} Adjointe au
Maire
Eaubonne



Maryse MENÉY
Conseillère municipale
Eaubonne



Tom MORISSE
5^{ème} Adjoint au Maire
Eaubonne



Carole CAUZARD
Conseillère municipale
Ermont



Carole CHESNEAU
Conseillère municipale
Ermont



Sophie FERREIRA
Conseillère municipale
Franconville-la-Garenne



Sabrina FORTUNATO
7^{ème} Adjointe au Maire
Franconville-la-Garenne



Franck GAILLARD
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Françoise GONZALEZ
Conseillère municipale
Franconville-la-Garenne



Étienne LE BÉCHEC
11^{ème} Adjointe au Maire
Franconville-la-Garenne



Marc SCHWEITZER
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Olivier DALMONT
Conseiller municipal
Herblay-sur-Seine



Evelynne LARGENTON
5^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Cyril JOLY
Conseiller municipal
Montigny-lès-Cormeilles



Dalila KHORBI
7^{ème} adjointe au Maire
Montigny-lès-Cormeilles



Stéphane LARTIGUE
Conseiller municipal
Montigny-lès-Cormeilles



Régis PÉDANOU
Conseiller municipal
Montigny-lès-Cormeilles



Annie TOUSSAINT
9^{ème} Adjointe au Maire
Montigny-lès-Cormeilles



Eric BOSCH
Conseiller municipal
Pierrelaye



Marie-Françoise JOLLY
6^{ème} Adjointe au Maire
Pierrelaye



Monique BAQUIN
Conseillère municipale
Saint-Leu-la-Forêt



Frédéric PURGAL
9^{ème} Adjoint au Maire
Sannois



Laurence TROUZIER-ÉVÈQUE
4^{ème} Adjointe au Maire
Sannois



Laetitia BOISSEAU-STAL
3^{ème} Adjointe au Maire
Taverny
Vice-présidente du
Conseil départemental



Thomas COTTINET
Conseiller municipal
Taverny



Carole FAIDHERBE
1^{ère} Adjointe au Maire
Taverny



Nicolas KOWBASIUK
2^{ème} Adjoint au Maire
Taverny



Paul MAUGIS
Conseiller municipal
Taverny



Lucie MICCOLI
5^{ème} Adjointe au Maire
Taverny

ÉLUS

Instances communautaires

Dans le cadre de la mandature 2020-2026



Création d'une nouvelle instance : la conférence des maires

Dans le cadre de la nouvelle mandature, **9 commissions communautaires thématiques permanentes** ont été créées lors de la première séance d'installation du conseil communautaire :

- Commission finances
- Commission économie, emploi et formation
- Commission transports et mobilités douces
- Commission sécurité
- Commission santé et solidarité
- Commission politique de la ville et logement
- Commission culture et sport
- Commission aménagement, environnement et tourisme
- Commission travaux et assainissement

Les autres commissions :

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission d'appel d'offres (CAO)
- Commission intercommunale de délégation de service public (CIDSP)
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission consultative intercommunale des services publics locaux (CCISPL)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

Les commissions sont destinées à préparer les délibérations du Bureau et du Conseil communautaires. Leurs membres travaillent et émettent des avis sur les actions et les projets à mener. Des propositions peuvent y être formulées mais l'Assemblée délibérante reste la seule compétente pour régler les affaires de l'agglomération.

Le bureau communautaire est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires délégués. Il exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du conseil communautaire. Il exerce une fonction consultative en examinant les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire.

D'une manière générale, le bureau communautaire se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté d'agglomération.



Une conférence des maires est obligatoirement créée lorsque le bureau communautaire ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette situation s'est présentée dans le cadre de cette nouvelle mandature pour les communes de Beauchamp et Frépillon.

La communauté d'agglomération Val Parisis a donc mis en place cette instance. Elle est présidée par le président de la communauté d'agglomération et est composée des maires des communes membres.

Elle est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. La conférence donne un avis sur des dossiers stratégiques de la communauté d'agglomération. Elle travaille à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire. Elle partage l'information et échange sur les enjeux actuels et à venir du territoire. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Le conseil communautaire, composé de 87 conseillers communautaires, issus des 15 communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées et figurant dans les statuts. La communauté d'agglomération exerce 10 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

La charte de l'élu

La loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Elle crée une charte de l'élu local qui fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions.

Cette charte a été adoptée lors de la séance du conseil d'installation des conseillers communautaires.

La dématérialisation des échanges et information des élus

La plateforme de dématérialisation est un service dématérialisé des convocations aux conseils, bureaux et commissions communautaires. Il est accessible via un portail web ou par une application via la tablette. Les élus disposent de tablettes mises à disposition par la communauté d'agglomération ou sa commune. Il permet de réduire le temps de gestion des convocations et de mettre à disposition des élus les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat dans une seule application dotée d'outils spécifiques. Il est ergonomique, complet et simple d'utilisation. Il est également utilisé pour la diffusion des comptes-rendus des instances communautaires auprès des élus communautaires et municipaux. C'est la nouveauté en 2020, la communauté d'agglomération est tenue d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des affaires inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Une fois connecté à son espace dédié, l'élu peut consulter simplement tous ses documents de convocations et/ou rapports, pièces jointes, comptes rendus et confirmer sa présence ou donner procuration. De plus, une fois téléchargés sur la tablette, les documents sont disponibles hors connexion.

Instances

Dans le cadre de la mandature 2020-2026



En 2021, les instances communautaires consultatives et délibératives se sont réunies pour élaborer et valider les projets de la communauté d'agglomération Val Parisis et ainsi permettre leurs mises en œuvre. À cette occasion, le pacte de gouvernance et le projet de territoire ont été approuvés par les élus communautaires.

Le pacte de gouvernance

Les nouvelles perspectives esquissées par les travaux du projet de territoire, ainsi que les évolutions du cadre réglementaire, ont conduit les élus communautaires à renouveler les termes du Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Val Parisis. Ce pacte de gouvernance traduit avant tout la qualité de la relation entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, et garantit l'association des maires et des communes à la prise de décision intercommunale. Faisant sien des principes fondateurs de la charte politique de 2015 et en instaurant des outils variés de concertation et de prise de décision, ce pacte de gouvernance traduit l'affirmation de plusieurs objectifs :

- Garantir la pleine association des villes, des maires et des conseils municipaux aux décisions de la communauté d'agglomération, en tant qu'échelons premiers de proximité et de relations avec les habitants,
- Définir les modalités de fonctionnement et de décision de la communauté d'agglomération, à la fois pour ses compétences propres et pour son appui aux villes dans l'exercice de leurs missions,
- Convenir de manière partagée du rôle et de la place des instances de pilotage de la communauté d'agglomération,
- Etablir un principe de solidarité financière entre les communes membres.

Le mandat 2020-2026 doit être l'occasion de conforter ces principes en répondant aux objectifs suivants :

- Doter la communauté d'agglomération d'un projet de territoire, socle des ambitions partagées de l'agglomération et des villes pour les habitants,
- Stabiliser le périmètre des compétences pour se consacrer à l'amélioration et l'optimisation de leur exercice,
- Évaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service,
- Renforcer le rôle d'appui de la communauté d'agglomération Val Parisis auprès des villes : ingénierie, mutualisation, achats communs, solidarité financière..., en respectant les choix de ces dernières,
- Consolider l'organisation interne de l'agglomération et les modalités de travail avec les villes et la société civile.

Ce pacte de gouvernance s'inscrit donc comme un outil à la poursuite de ces objectifs. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 12 avril 2021.



Le projet de territoire

Aux côtés des communes, la communauté d'agglomération Val Parisis joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de cadre de vie et d'environnement, de transports et de mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs, d'énergies renouvelables et bien d'autres domaines encore. Afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire. Ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influencer positivement sur les conditions de vie des habitants. Il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menés par l'agglomération et la feuille

de route des élus et des services. Trois grands axes ont été identifiés : un territoire dynamique au cadre de vie préservé, un territoire sûr et solidaire et une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions. Pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité.

Ce projet de territoire devra désormais être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 28 juin 2021.

Compétences



Zone d'activité économique Bois Rochefort
à Cormeilles-en-Parisis

Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Actions en faveur de l'emploi et de la formation : structuration d'un service emploi intercommunal avec des relais de proximité dans les communes permettant un déploiement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation équivalent sur l'ensemble du territoire.

2) En matière d'aménagement de l'espace : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

3) En matière d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la ville : Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment en matière de vidéo protection ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) En matière d'accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

6) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7) En matière de GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versants du territoire communautaire, conformément aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa 1)
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès hydrauliques (alinéa 2),
- Défense contre les inondations (alinéa 5),
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8).

8) Eau ;

9) Assainissement ;

10) Gestion des eaux pluviales urbaines ;

Compétences supplémentaires

1) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2) Action sociale d'intérêt communautaire ;

3) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; la lutte contre les graffitis ; la lutte contre les nuisances olfactives industrielles ; les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable ; la conduite d'actions en faveur de l'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré et des coulées vertes à vocation communautaire ; l'entretien et la gestion en vue de l'ouverture au public de ceux des bassins de retenue à vocation communautaire ; la préservation et l'aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire de l'agglomération contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val d'Oise : Buttes du Parisien, Bois de Boissy et des Aulnaies, coulées vertes à vocation intercommunale ; la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de l'EPCI, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI ; la participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt,

4) Contribution à la transition écologique et énergétique : PCAET ; création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupération.

5) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire : Bibliothèques : Elaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la Politique de la Lecture Publique ; Musique et danse : Facilitation de l'accès à ces disciplines / coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant ; Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale ;

6) Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale :

- Soutien ou organisation de manifestations culturelles en matière de lecture publique ;
- Soutien aux associations sportives aquatiques de haut niveau ;

- Soutien ou organisation de manifestations ou compétitions sportives nautiques, aquatiques ou de rayonnement communautaire.

7) Elaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

8) Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique ;

9) Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté ;

10) Opérations d'aménagement :

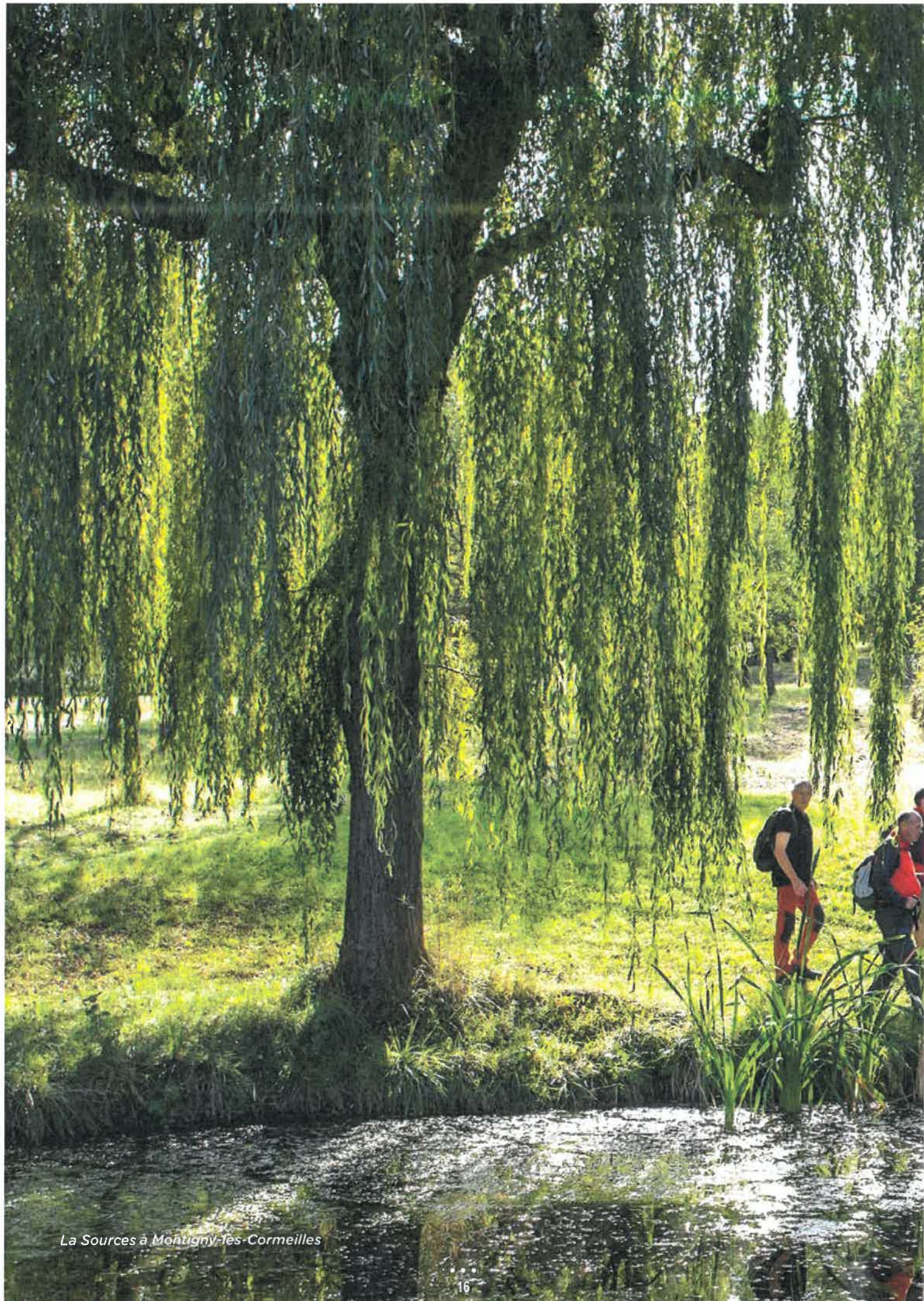
- Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,

- L'entretien et l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny).

11) Etudes de transport et d'infrastructures : Toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes ;

12) Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Corneilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Corneilles) ;

13) Modes doux : Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants et déploiement de services dédiés au vélo, définis au Plan Vélo.





PARTIE 1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

140	11	1,24 M €	3,24 M €	11 M
km de voies cyclables aménagées	gares sur 15 équipées d'un Parking Vélos Île-de-France Mobilités	sollicités par les communes dans le cadre du fonds de	de participation au financement du réseau de bus	de voyageurs sur le réseau de bus Francilitté Val Parisis

Transport et mobilité

2025, une année charnière pour préparer les mobilités de demain

En 2025, l'action de l'agglomération dans le domaine des mobilités s'est principalement concentrée sur la préparation du futur réseau de bus, dont la mise en service a été décalée au 3 août 2026. Cette période a permis d'avancer sur la conception des lignes et de réaliser les aménagements nécessaires à leur fonctionnement. Des travaux ont ainsi été engagés pour créer ou adapter les terminus et les points d'arrêt, tandis que certains tracés ont été précisés afin d'améliorer la desserte du territoire.

À l'automne 2025, sous l'égide d'Île-de-France Mobilités, une ligne de bus express reliant Ermont à l'aéroport de Roissy a été mise en service. Dès son lancement, cette liaison a rencontré un succès important auprès des usagers. Le service de navettes locales Citéval de Corneilles-en-Parisis, Ermont et Herblay-sur-Seine arrivant à échéance à la fin de l'année, une nouvelle procédure d'appel

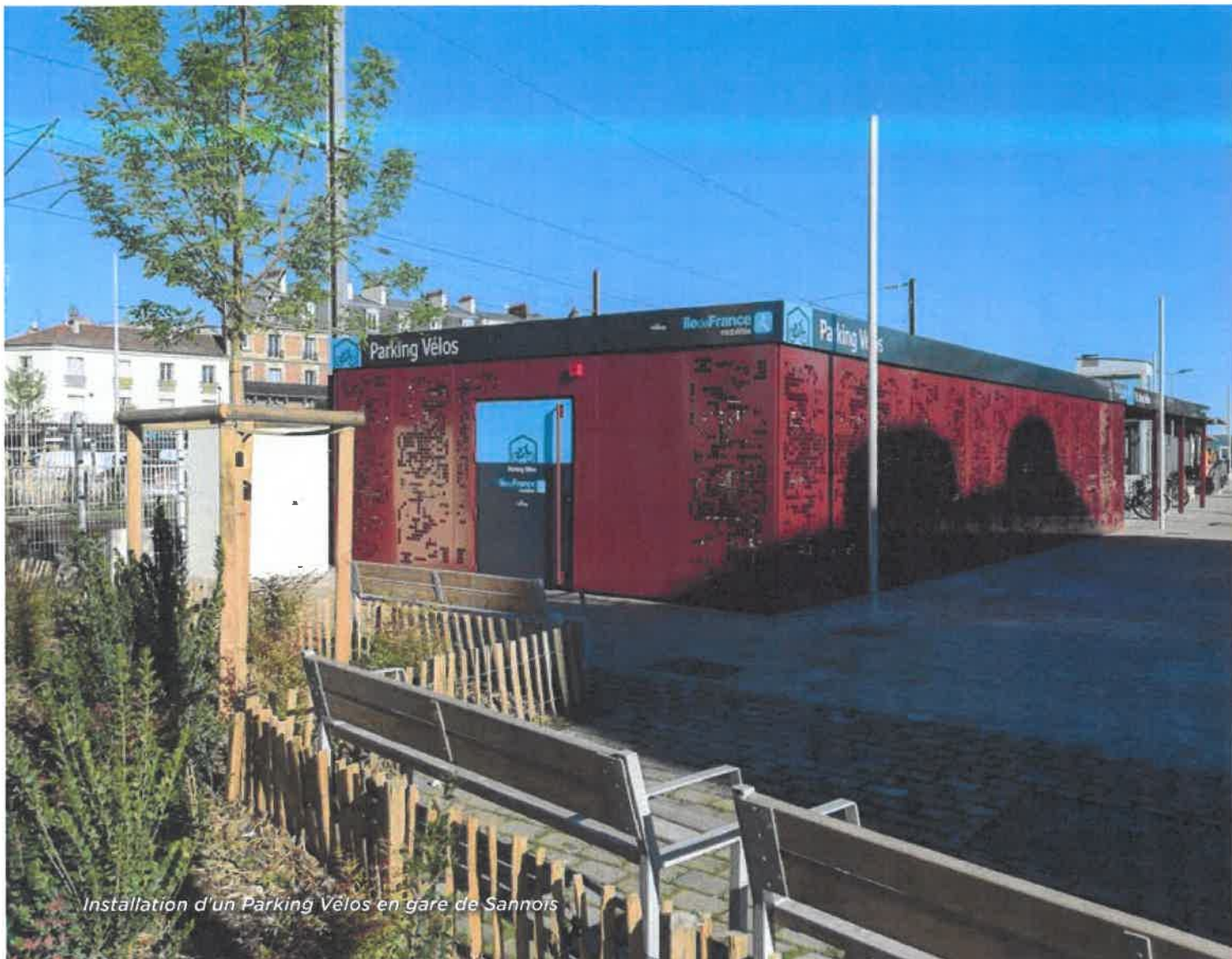
d'offres a été engagée afin de désigner un exploitant début 2026.

La gestion des éco-stations bus de Corneilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles a par ailleurs été transférée, en juillet 2025, à l'exploitant chargé de l'exploitation du réseau de bus dans le cadre du contrat de service public. Les études relatives à la future éco-station bus d'Ermont-Eaubonne ont été finalisées, tant sur les principes d'aménagement que sur l'équilibre financier du projet. Des premières opérations de modernisation ont été engagées, notamment pour améliorer l'information des voyageurs.

L'année 2025 a également permis de préparer un nouveau plan vélo pour la période 2026-2032. Celui-ci prévoit le développement d'itinéraires cyclables, la création de stationnements sécurisés, ainsi que des actions de promotion et de suivi de la pratique du vélo. Plusieurs équipements ont été réalisés ou engagés. Des parkings vélos labellisés par Île-de-France Mobilités ont ouvert dans les gares de

Beauchamp, Franconville – Le Plessis-Bouchard (secteur nord) et Taverny. Les travaux du parking vélo de la gare d'Ermont Halte ont débuté et des études ont été lancées pour le secteur sud de la gare de Franconville – Le Plessis-Bouchard. Dans la continuité des années précédentes, des ateliers de réparation de vélos ont été organisés dans les gares d'Ermont-Eaubonne, Herblay-sur-Seine et Franconville – Le Plessis-Bouchard afin d'encourager l'usage quotidien du vélo.

Enfin, plusieurs actions ont concerné les autres modes de déplacement. Une réflexion a été engagée en vue de la réhabilitation du parking souterrain de la gare de Montigny-lès-Cormeilles à l'horizon 2026. Par ailleurs, les bornes de recharge pour véhicules électriques ont été modernisées à Franconville, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye et Sannois, tandis que cinq nouvelles bornes ont été installées à Bessancourt, Euabonne, Sannois et Taverny. ●



Installation d'un Parking Vélos en gare de Sannois

2026, une année de déploiement et d'évolution des mobilités

Le réseau de bus du territoire évoluera le 3 août 2026 avec de nouveaux tracés de lignes, une nouvelle numérotation intégrant les services de navettes locales, de nouveaux horaires et la mise en place de services en soirée vers certaines gares ferroviaires. Le premier semestre sera consacré à la préparation de cette évolution majeure : finalisation des aménagements des terminus et des points d'arrêt, mise en place des conventions nécessaires et déploiement du dispositif d'information et de communication auprès des habitants.

Dans le même temps, une nouvelle ligne de bus express reliant Cergy à Argenteuil sera mise en service. Une réflexion sera également engagée afin d'améliorer la desserte du secteur des berges de Seine. Le schéma de référence pour le réaménagement de l'éco-station bus d'Ermont-Eaubonne devrait être approuvé au début de l'année. Dans son prolongement, la phase préparatoire aux travaux sera engagée, intégrant notamment l'amélioration des aménagements pour les vélos, l'organisation du stationnement et la modernisation des espaces dédiés aux bus et aux voyageurs. Une réflexion sera par ailleurs menée sur l'évolution du Pass local, titre de transport valable uniquement sur les lignes de bus du territoire, afin d'en moderniser les modalités d'utilisation.

L'année 2026 marquera également la mise en œuvre du nouveau plan vélo pour la période 2026-2032. Dès son adoption, les dispositifs d'aide à l'achat de vélos pour les habitants et les soutiens financiers aux communes pour les aménagements cyclables seront renouvelés. Des études seront lancées sur dix itinéraires stratégiques afin d'en préciser la faisabilité et les aménagements possibles. Une expérimentation de comptage des vélos par caméra sera également conduite.

Les études et travaux de plusieurs parkings vélos labellisés par Ile-de-France Mobilités seront réalisés dans les gares d'Ermont Halte, de Sannois et de Franconville – Le Plessis-Bouchard (secteur sud). Une étude d'aménagement sera engagée en gare d'Ermont Cernay. Une réflexion sera aussi menée pour augmenter la capacité de stationnement sécurisé pour les vélos en gare d'Ermont-Eaubonne. La première Maison du vélo du Val-d'Oise ouvrira en début d'année en gare d'Ermont-Eaubonne. Elle proposera conseils, location de vélos et espace d'autoréparation.

Enfin, la modernisation des parkings de gare sera engagée avec la réhabilitation du parking souterrain de Montigny-lès-Cormeilles et une étude sur celui de Sannois. Le renouvellement et l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques se poursuivront, tandis qu'une nouvelle phase de déploiement sera étudiée. Une ligne de covoiturage entre Ermont et Cergy fera également l'objet d'une étude. ●

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

34 104

points lumineux

477

armoires basse tension

6

postes haute tension

202

carrefours de feux tricolores

4

marchés de rénovation 100% LED

Éclairage public

2025, l'achèvement de la modernisation

En 2025, le réseau d'éclairage public de l'agglomération compte 34 104 points lumineux répartis dans 14 communes, ainsi que 477 armoires électriques, 6 postes haute tension et 202 carrefours à feux tricolores. La modernisation progressive des équipements a permis d'améliorer la fiabilité du réseau et de réduire le nombre de signalements. Le remplacement des lanternes anciennes par des lanternes à diodes électroluminescentes y contribue directement. Les interventions sont suivies grâce à un outil de gestion dédié permettant un suivi précis des demandes et une amélioration continue des délais d'intervention.

La gestion de l'intensité lumineuse reste un levier important de sobriété

énergétique. L'éclairage est abaissé de 60 % entre 22 heures et minuit, puis de 80 % entre minuit et 5 heures, conciliant économies d'énergie, sécurité des déplacements et confort visuel.

L'année 2025 marque également l'aboutissement du programme de modernisation engagé en 2023. Sur trois ans, 19 775 lanternes ont été remplacées, dont 9 780 en 2025. Depuis 2020, ce sont 22 978 équipements qui ont été renouvelés. Cette transformation a permis la remise en service de l'éclairage toute la nuit dans les communes concernées, après la coupure nocturne instaurée en 2022.

En parallèle, plusieurs opérations ont renforcé la fiabilité des carrefours à feux tricolores, avec le remplacement

d'équipements vieillissants et la modernisation des dispositifs de commande. Certaines intersections ont également bénéficié d'aménagements améliorant la sécurité des traversées piétonnes.

D'autres interventions ont accompagné les projets urbains, notamment l'installation de nouveaux candélabres lors d'opérations d'aménagement ou d'enfouissement de réseaux.

Enfin, l'agglomération a engagé une expérimentation de pilotage à distance de l'éclairage public sur plusieurs sites. Cette démarche vise à évaluer les solutions disponibles afin d'optimiser à terme la gestion du réseau, la fiabilité des équipements et la consommation énergétique. ●



2026, de nouvelles perspectives pour le pilotage

L'année 2026 marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'éclairage public de l'agglomération. Le périmètre du marché s'élargit avec l'intégration de la commune de Bessancourt. Par ailleurs, la gestion du réseau d'Ermont est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'assurer la continuité du service et la bonne conduite des opérations en cours.

L'année sera également marquée par la relance du marché d'éclairage public. Cette nouvelle consultation intégrera plusieurs orientations stratégiques. L'innovation constituera un axe majeur avec le déploiement de solutions permettant un pilotage plus précis du réseau et une modernisation de la signalisation lumineuse tricolore. Ces dispositifs doivent contribuer à améliorer la gestion des équipements et à fluidifier les circulations.

La collectivité engagera également une actualisation du schéma directeur d'aménagement lumineux. L'objectif est de mieux prendre en compte l'environnement des habitants tout en

intégrant les enjeux de biodiversité, notamment par la mise en place progressive de zones de moindre éclairage favorables à la faune nocturne. En parallèle, un programme de conversion des réseaux alimentés en haute tension vers des réseaux en basse tension sera planifié afin d'améliorer la maintenance et la fiabilité des installations.

Plusieurs communes bénéficieront d'accompagnements spécifiques. Des opérations de renouvellement d'équipements, de création de candélabres et de modernisation de carrefours à feux seront menées afin d'améliorer la sécurité et la qualité de l'éclairage dans l'espace public. Ces interventions accompagneront également des projets d'aménagement urbain, d'enfouissement de réseaux ou de développement des mobilités douces.

À travers ces actions, l'agglomération poursuit sa stratégie de modernisation du réseau d'éclairage public, avec pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants, de renforcer la sécurité des déplacements et de maîtriser les consommations d'énergie. ●

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

91 %

des actions du PCAET sont réalisées ou engagées

88 %

des marchés ont au moins une clause ou un critère environnemental

110

participants à l'occasion de la Semaine du développement durable

84 489

MWh d'énergie produite pour les réseaux de chaleur du territoire permettant de chauffer l'équivalent de 9 000 logements

17

projets écologiques financés dans le cadre du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)

Environnement et transition écologique

2025, des actions pour accélérer la transition écologique

En 2025, l'agglomération a poursuivi ses actions pour accompagner la transition écologique du territoire.

En matière d'agriculture et d'alimentation durable, elle a conduit l'étude préalable à la création d'une zone agricole protégée sur les communes de Tavemy et de Bessancourt. Ce dispositif vise à préserver durablement la vocation agricole des terres concernées. Des analyses de la qualité des sols ont également été menées dans la plaine des Écouardes, à Tavemy, afin d'évaluer les possibilités de diversification des cultures au-delà des grandes cultures céréalières.

L'agglomération a aussi finalisé le nouveau Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Soumis à consultation publique à l'été 2025 puis adopté par les élus communautaires en décembre, ce document rassemble l'ensemble des actions menées par les gestionnaires d'infrastructures de transport pour réduire les nuisances sonores. Il intègre également le programme d'actions porté par l'agglomération.

La Semaine du développement durable a permis de sensibiliser élus, agents et usagers aux enjeux environnementaux. Plusieurs animations ont été proposées au siège de l'agglomération et dans les médiathèques : ateliers participatifs sur le climat et l'eau, ateliers consacrés

à la réduction des déchets ou à une alimentation limitant le gaspillage. Au total, 110 élus et agents ont pris part aux activités organisées.

Enfin, l'agglomération pilote le Contrat pour la réussite de la transition écologique, qui permet aux communes et à l'agglomération d'obtenir des financements pour leurs projets. En 2025, dix-sept initiatives ont été soutenues, notamment pour moderniser l'éclairage public, améliorer la performance énergétique des piscines et des bâtiments communaux, aménager des pistes cyclables ou encore créer des cours d'école plus végétalisés. ●



Le bassin des Moulinets à Eaubonne

2026, protéger les ressources du territoire

En 2026, l'agglomération poursuivra ses actions pour préserver les milieux naturels, renforcer la prévention des inondations et développer les énergies renouvelables.

Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, les syndicats compétents poursuivront leurs programmes d'intervention. À Eaubonne, les travaux de sécurisation et de valorisation écologique des berges du bassin des Moulinets débiteront au printemps 2026, après l'achèvement des études préparatoires. À Herblay-sur-Seine, de premières opérations seront engagées pour réduire le risque d'inondation et protéger certaines habitations situées en bord de Seine.

L'agglomération poursuivra également son engagement pour la préservation et l'aménagement des espaces forestiers, en partenariat avec l'Office national des forêts, Île-de-France Nature et le Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Ces coopérations concernent notamment la forêt de Montmorency, les Buttes du Parisis,

l'espace naturel de Boissy et la forêt de Maubuisson. En 2026, près de 530 000 euros seront consacrés à l'accueil du public, à la préservation de la biodiversité et à la poursuite des plantations dans la nouvelle forêt de Maubuisson.

La protection de la biodiversité constituera également un axe fort de l'action communautaire. Une étude sera engagée afin de mettre en place une trame noire sur le territoire. Ce dispositif vise à limiter les effets de la pollution lumineuse sur la faune nocturne en adaptant l'éclairage public et les enseignes lumineuses, en priorité à proximité des espaces naturels et le long des continuités écologiques.

Enfin, l'agglomération poursuivra le développement des énergies renouvelables en préparant l'extension et le verdissement des réseaux de chaleur urbains. Les travaux préparatoires porteront sur un futur réseau couvrant Taverny, Saint-Leu-la-Forêt et Le Plessis-Bouchard, ainsi que sur le renouvellement du contrat du réseau existant desservant Sannois, Ermont et Franconville, avec une extension prévue vers Montigny-lès-Cormeilles et Eaubonne. ●

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

750

hébergements
touristiques recensés
dans l'agglomération

9 000

visiteurs annuels
au fort de Corneilles

91

déclarations d'intention
d'aliéner (DIA) traitées
dans les parcs d'activités

980

m² de surface d'espaces
verts supplémentaires
à la suite des travaux
d'aménagement du pôle
gare de Pierrelaye

2

biens achetés par
l'EPFIF en 2025 dans le
secteur commercial de
la Patte d'Oie

Aménagement et tourisme

2025, un territoire valorisé

Les projets d'aménagement autour du secteur de la Patte d'Oie ont progressé. Les études et les ateliers de concertation menés sur le secteur des Primevères ont permis de définir les grandes orientations de la future zone commerciale : un espace plus respectueux de l'environnement, mieux connecté à la forêt de Maubuisson et plus accessible pour tous les visiteurs, qu'ils se déplacent en voiture, à vélo ou en transports en commun. Par ailleurs, une étude portant sur l'ensemble des zones d'activités commerciales autour de la Patte d'Oie est conduite avec Grand Paris Aménagement afin d'identifier les secteurs nécessitant une intervention publique pour leur requalification. Le partenariat avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France s'est poursuivi en 2025 avec

l'acquisition de deux biens dans ce secteur en vue de futurs projets.

Les travaux de réaménagement des pôles de gare de Pierrelaye et de Sannois se sont achevés à la fin de l'année. Ces espaces offrent désormais un cadre plus végétalisé, des aménagements publics plus agréables et une meilleure place à tous les modes de déplacement. L'accès aux gares est ainsi facilité pour les piétons, les cyclistes et les usagers des bus.

Le territoire de Val Parisis est régulièrement choisi par des équipes de production audiovisuelle. Sa proximité avec Paris et la richesse de son patrimoine en font un cadre recherché par l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel. Afin d'encadrer et de faciliter l'accueil de ces tournages dans

les sites gérés par la communauté d'agglomération, une grille tarifaire a été adoptée en décembre 2025. Cette démarche s'accompagne d'actions de valorisation des lieux susceptibles d'accueillir des tournages, notamment par la participation au Salon des tournages et par la réalisation d'une vidéo de promotion diffusée sur le site internet de l'agglomération.

La destination Val Parisis a également été mise à l'honneur avec la publication du guide touristique Petit Futé Val Parisis. Diffusé dans les sites touristiques du territoire et des territoires voisins, ce guide présente les atouts locaux : promenades, offre culturelle, activités de loisirs et sportives, ainsi que les possibilités d'hébergement et de restauration. ●



Les visites au fort de Cormelles

2026, des projets structurants pour aménager et valoriser le territoire

La communauté d'agglomération poursuit son accompagnement des projets de transformation du secteur de la Patte d'Oie. En 2026, le projet de nouveau centre commercial à ciel ouvert Air devrait franchir une étape importante avec le lancement des travaux prévu en fin d'année. Parallèlement, l'agglomération accompagne le projet de réaménagement routier du carrefour de la Patte d'Oie et la création d'une nouvelle bretelle de sortie de l'autoroute A15. Dans ce cadre, des rencontres de concertation sont organisées avec les entreprises concernées par ce projet majeur pour le territoire.

Des études de faisabilité seront également menées en 2026 pour l'aménagement des pôles de gare de Taverny, Montigny-Beauchamp et Herblay-sur-Seine. Elles permettront de définir des projets intégrant une forte qualité environnementale et paysagère, tout en favorisant l'usage combiné des différents modes de déplacement grâce au développement d'aménagements pour les cyclistes, les piétons et les bus.

En matière d'action foncière, la communauté d'agglomération poursuit son travail pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des projets du territoire : aménagement économique, création de pistes cyclables et de voies vertes ou réalisation d'équipements publics. Le partenariat avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France se poursuivra dans ce cadre. En 2027, la communauté d'agglomération deviendra propriétaire du fort de Cormelles-en-Parisis. Ce site patrimonial remarquable fera l'objet d'un travail visant à définir un projet d'avenir.

Enfin, l'agglomération continue de valoriser les itinéraires touristiques du territoire. Des panneaux d'information seront installés dans certaines gares et de nouveaux parcours de randonnée et de promenades familiales seront proposés en ligne. Un travail mené avec le syndicat mixte chargé de l'aménagement de la plaine de Pierrelaye et de Bessancourt permettra également de promouvoir les nouveaux espaces de la forêt de Maubuisson, offrant aux habitants et aux Franciliens un lieu de promenade au cœur d'une forêt en pleine croissance. ●



Assainissement

2025, consolider la performance du système d'assainissement du territoire

Dans la continuité des démarches environnementales engagées depuis la prise de compétence en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération Val Parisis poursuit et renforce les actions destinées à protéger le milieu naturel et à améliorer la performance de ses infrastructures.

Le programme pluriannuel de travaux défini par le schéma directeur d'assainissement hiérarchise les interventions selon trois niveaux de priorité, établis à partir de l'état de vétusté des ouvrages. Les opérations classées en priorité 1 ont déjà fait l'objet d'une première programmation sur les années 2024

et 2025, représentant respectivement 11 millions d'euros et 15 millions d'euros d'investissements. Ces travaux visent à moderniser les réseaux et à prévenir les dysfonctionnements susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

La mise en conformité des branchements constitue également un enjeu majeur, à la fois à l'échelle de l'agglomération et de la région francilienne. En 2025, 4 715 contrôles de conformité ont été réalisés lors des mutations immobilières, auxquels se sont ajoutés 400 contrôles inopinés sur des secteurs identifiés comme sensibles. Parallèlement, le contrôle et le suivi des établissements rejetant des eaux usées non domestiques ont été renforcés. Vingt-huit sites, parmi lesquels des industriels, artisans, commerces alimentaires, garagistes ou laveries, ont ainsi fait l'objet d'un suivi spécifique afin de prévenir les rejets polluants dans le milieu naturel.

Une étude d'analyse des risques de défaillance du système de collecte a également été conduite entre novembre et décembre 2025. Le rapport final, actuellement en cours d'analyse, formule plusieurs recommandations destinées à réduire les risques liés au fonctionnement des ouvrages, notamment par le développement d'outils de surveillance à distance.

Enfin, le service de police de l'eau de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, destinataire chaque année du bilan de fonctionnement du système de collecte, a déclaré celui-ci conforme aux exigences de la réglementation nationale et européenne pour l'année 2024. Les améliorations apportées en 2025 devraient permettre de confirmer ce niveau de conformité pour l'exercice suivant. ●



Travaux d'assainissement à Pierrelaye

2026, adapter la gestion de l'assainissement aux nouveaux enjeux environnementaux

Le programme d'investissements issu du schéma directeur d'assainissement hiérarchise les opérations à conduire sur le territoire pour un montant global estimé à 190 millions d'euros. Engagée depuis 2024 et poursuivie en 2025, sa mise en œuvre se prolonge en 2026 avec la poursuite des opérations classées en priorité 1 ainsi que la préparation des interventions relevant des priorités 2 et 3. Au dernier trimestre 2025, une analyse détaillée de cette programmation a été menée en concertation avec les communes afin d'assurer sa cohérence avec leurs propres programmes pluriannuels de travaux. Cette planification s'inscrit dans une trajectoire budgétaire de long terme, organisée sur quinze ans, avec un niveau d'investissement moyen de 13 millions d'euros par an.

Par ailleurs, conformément à l'évolution de la réglementation portée par les services de l'État chargés de la police de l'eau et par l'établissement public chargé de la gestion de l'eau sur le bassin Seine-Normandie, la communauté d'agglomération Val Parisis a engagé au début de l'année 2026 une étude dédiée au contrôle des dispositifs d'autosurveillance de trois déversoirs

d'orage soumis à un arrêté préfectoral de suivi. Confiée à un bureau d'études agréé et indépendant du maître d'ouvrage, cette mission vise à vérifier la fiabilité des équipements et des données recueillies. Elle vient confirmer la démarche d'autocontrôle volontaire mise en place par la collectivité dès 2019.

Afin de traduire les recommandations issues de ces études, une réflexion sera conduite pour finaliser les zonages réglementaires des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que les règlements qui en précisent les modalités d'application. Ces documents seront actualisés afin de renforcer les prescriptions nécessaires à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Leur adoption interviendra à l'issue d'une enquête publique prévue au second semestre 2026, avant d'être annexés aux plans locaux d'urbanisme des communes.

Enfin, dans une logique d'amélioration continue de la gestion du service, une étude est actuellement menée afin d'évaluer l'opportunité de déployer un dispositif d'hypervision du réseau. Fondé sur l'analyse des données de fonctionnement et sur des outils d'intelligence artificielle, ce système permettrait d'assurer une surveillance en temps réel des ouvrages, d'anticiper les dysfonctionnements et d'optimiser la programmation des interventions. ●

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

250 000

abeilles élevées sur le toit du siège de l'agglomération

20

moutons mobilisés pour le fauchage

22

hectares en fauchage tardif favorisant la biodiversité

3 610

m² de toitures végétalisées aménagées

660

m² de surfaces désimperméabilisées autour des pôles gares

Espaces publics et voirie

2025, des espaces publics plus propres, plus verts et plus accessibles

En matière de propreté urbaine, l'agglomération agit chaque jour pour préserver la qualité du cadre de vie. Les services ont ainsi réalisé 2 765 interventions d'enlèvement de graffitis, soit l'équivalent de 4,5 kilomètres de mur nettoyés pour une hauteur de deux mètres. Les dépôts sauvages constatés sur le domaine public ont également fait l'objet de 317 signalements, correspondant à l'équivalent de 6 semi-remorques de 38 tonnes évacués. Dans un souci d'exemplarité, DES corbeilles de tri à double compartiment ont par ailleurs été installées dans les gares routières relevant de la compétence de l'agglomération.

Dans un contexte de dérèglement

climatique, les espaces verts occupent une place essentielle. Véritables zones de fraîcheur, ils contribuent à capter les poussières et à absorber des pluies de plus en plus soudaines et intenses. Pour renforcer ces fonctions, la diversité végétale des zones d'activités économiques a été enrichie. Soixante-douze arbres y ont été plantés avec le soin nécessaire à leur bon développement.

L'attention portée aux espaces verts répond également à un objectif paysager. À Herblay-Pierrelaye, le giratoire du boulevard du Havre, véritable porte d'entrée du territoire, a ainsi été transformé en réservoir de biodiversité. Une libellule monumentale y symbolise l'engagement de l'agglomération en faveur de la nature en ville.

L'année 2025 a aussi placé les mobilités durables au cœur des priorités. Les abords des gares de Sannois et de Pierrelaye ont été réaménagés, avec de nouveaux services, des espaces végétalisés et désimperméabilisés, ainsi que des abris pour vélos. La quatrième phase de mise en accessibilité du réseau de bus a également été engagée, pour une mise en service prévue en août 2026.

Enfin, fidèle à son rôle de partenaire des communes, l'agglomération a accompagné La Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis dans plusieurs opérations d'aménagement en bord de Seine.

Ces réalisations témoignent d'une ambition claire : construire, avec et pour les habitants, un territoire plus durable, plus solidaire et plus attractif. ●



Réaménagement du pôle gare de Pierrelaye

2026, la chaussée Jules César au cœur des mobilités actives

En 2026, la communauté d'agglomération poursuivra la transformation de ses espaces publics afin de favoriser des déplacements plus durables et d'améliorer le cadre de vie.

Projet structurant du territoire, la chaussée Jules César fera l'objet de la requalification de deux nouvelles sections. Ces aménagements intégreront une voie verte destinée aux piétons et aux cyclistes. Véritable colonne vertébrale des mobilités actives, cet axe historique illustre la volonté de l'agglomération de développer des alternatives à la voiture et de relier plus facilement les communes entre elles.

Le déploiement d'abris pour vélos se poursuivra également à proximité des transports collectifs. Parallèlement, des études seront menées pour préparer la refonte et la modernisation de trois pôles autour des gares d'Herblay-sur-Seine, de Montigny-lès-Cormeilles et d'Ermont-Eaubonne. L'objectif est d'améliorer l'accueil des usagers et de faciliter

l'articulation entre les différents modes de déplacement.

Dans la même dynamique, une voie verte reliant Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt sera aménagée. Elle permettra de sécuriser les déplacements du quotidien entre plusieurs équipements majeurs du territoire, notamment un collège et la piscine olympique intercommunale.

La communauté d'agglomération poursuivra également la redynamisation de ses zones d'activités économiques. À Herblay-sur-Seine, l'avenue Paul-Langevin fera l'objet d'une requalification complète. Le stationnement longitudinal aujourd'hui occupé par des camions extérieurs au territoire sera supprimé afin de libérer l'espace public. Une voie verte y sera créée et des aménagements paysagers seront réalisés pour limiter les effets d'îlots de chaleur.

Ces projets traduisent une ambition claire : développer les mobilités actives, renforcer la place de la nature en ville et aménager un territoire attractif, conciliant activité économique, qualité de vie et transition écologique. ●

1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ



Développement économique

2025, un développement économique structuré, attractif et engagé

En 2025, la communauté d'agglomération Val Parisis a poursuivi avec détermination sa stratégie de développement économique afin d'offrir aux entreprises un environnement favorable à leur implantation, leur croissance et leur fidélisation. Forte de près de 21 000 établissements et de 70 000 emplois, elle confirme son attractivité à l'échelle du Val d'Oise.

L'année a été marquée par l'intensification des actions de modernisation des parcs d'activités. La mise à jour de la cartographie des projets, l'actualisation de la carte interactive et l'organisation de rencontres économiques ont renforcé

le lien direct avec les entreprises. Les enquêtes menées sur la mobilité et la restauration traduisent une volonté d'adapter en continu les services aux besoins exprimés.

Les travaux engagés sur les pôles économiques structurants, ont contribué à soutenir la transition écologique, la qualité urbaine et une densification maîtrisée. Parallèlement, l'agglomération a développé les échanges et coopérations : 155 entreprises accompagnées et 29 événements organisés, autour de l'industrie, du numérique et de la transition énergétique.

Les dispositifs d'accompagnement, les partenariats avec les acteurs économiques du territoire et les rencontres entre réseaux d'entreprises

ont consolidé un écosystème dynamique et solidaire. À travers son parcours dédié à la création d'activité, l'agglomération propose un accompagnement complet, de l'émergence du projet à son financement, grâce à des ateliers, des permanences spécialisées et l'appui de partenaires.

Le Tremplin Val Parisis, lieu ressource du territoire, poursuit son rôle d'incubateur en facilitant l'hébergement, la mise en réseau et le développement de projets d'entreprise durables.

Enfin, le soutien aux structures d'insertion et de formation a permis d'accompagner plusieurs milliers de jeunes vers l'emploi, la qualification et la découverte des métiers, renforçant les liens entre entreprises, établissements scolaires et jeunesse du territoire. ●



Inauguration de la société Furniture for good, mobilier éco-conçu

2026, un pilotage affiné au service de l'attractivité et des entreprises

En 2026, la communauté d'agglomération Val Parisis engage une nouvelle étape fondée sur un pilotage plus précis de son développement économique. L'observatoire économique renforcé permettra de suivre chaque commune à travers des indicateurs dédiés et de mettre en service une bourse aux locaux, outil attendu par les entreprises en recherche d'opportunités. Ces données viendront éclairer les décisions et orienter les priorités.

La présence de terrain restera essentielle. Parcourir les parcs d'activités, écouter et agir guideront l'action, à travers des rencontres régulières et des visites ciblées. L'actualisation de la carte interactive, la création d'un livret d'accueil et le soutien au tissu industriel local amélioreront la lisibilité de l'offre pour les entreprises, qu'elles s'implantent ou se développent.

L'ambition portée pour les parcs d'activités repose sur leur modernisation, leur densification et leur valorisation. Les actions de redynamisation, de requalification, de mobilité et de sécurité se poursuivront sur l'ensemble du territoire. Le travail engagé avec les propriétaires et les entreprises

favorisera l'anticipation des évolutions, la mutualisation des usages et une gestion optimisée des déchets.

L'année 2026 marquera également un renforcement de la promotion économique avec l'organisation d'un événement dédié aux investisseurs, la mise en service de la bourse aux locaux et un accompagnement renforcé des projets d'implantation. La coopération avec les acteurs de la commercialisation et la gestion du patrimoine économique resteront des priorités.

La relation avec les entreprises demeurera au cœur de l'action. Les initiatives en faveur de l'industrie seront développées, tout comme les échanges entre entreprises et les dispositifs favorisant le partage d'expérience et la montée en compétences. Le Tremplin Val Parisis poursuivra sa mission d'accompagnement des jeunes entreprises et préparera l'ouverture d'un futur espace dédié à l'entrepreneuriat.

Enfin, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation restera un axe majeur, en lien avec les structures d'insertion et les actions facilitant la rencontre entre besoins en recrutement et compétences disponibles. ●



*Interne en médecine bénéficiant de la bourse
intercommunale*

PARTIE 2

**UN TERRITOIRE
SÛR ET SOLIDAIRE**

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

304

dossiers défaut de permis de louer initiés

1 239

dossiers de demande de permis de louer traités

1 229

visites techniques de logements destinés à la location

1 331

interventions techniques et en astreinte sur les aires d'accueil

74

participants aux actions collectives sur les aires d'accueil

Habitat et aires d'accueil

2025, professionnaliser les procédures et les interventions

En 2025, la communauté d'agglomération a recentré son action sur les services directs à la population afin d'améliorer durablement la qualité des logements. Le volet préventif du dispositif de permis de louer a été renforcé grâce à la mise en œuvre opérationnelle de la convention d'échanges de données signée avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise. Ce partenariat permet à l'administration d'identifier plus rapidement les situations dans lesquelles un propriétaire n'a pas effectué la démarche obligatoire avant l'arrivée d'un locataire. Une procédure progressive est alors engagée afin d'accompagner la régularisation. Lorsque la situation ne se régularise pas, elle peut aboutir à une sanction financière. Dans la grande majorité des cas, les propriétaires se conforment à la démarche demandée. Cette action

a ainsi contribué à une augmentation des demandes d'autorisation préalable de mise en location ainsi qu'à un nombre plus important de visites de contrôle sur le terrain.

Parallèlement, la communauté d'agglomération a poursuivi les travaux engagés sur les sites afin d'améliorer les conditions d'accueil et de répondre aux besoins identifiés. À titre d'exemple, les locaux de cuisine de l'aire d'accueil de Sannois ont été fermés afin d'adapter les équipements aux usages constatés.

L'année a également été marquée par un renforcement du travail partenarial, à la fois avec d'autres services communautaires, notamment dans les domaines de la santé et de la lecture publique, et avec les communes, le département et l'Éducation nationale. Sept actions collectives ont été organisées autour de thématiques ciblées pour accompagner les usagers dans leurs démarches et leur accès aux services. La plupart ont été

proposées en format restreint, mais une rencontre organisée en juin 2025 a rassemblé plus de vingt partenaires autour des questions de santé, d'accès aux droits et de culture.

Le déploiement du paiement en ligne s'est poursuivi afin que les usagers des dix aires du territoire puissent en bénéficier. Ce service permet de régler à distance les redevances, de consulter le solde du compte et les données de consommation, tout en favorisant une meilleure maîtrise des consommations.

Enfin, dans le cadre du relogement des familles installées sur la plaine de Pierrelaye, située dans le périmètre de plantation de la future forêt de Maubuisson, la mise à jour du diagnostic social a été réalisée. Les échanges conduits avec les ménages ont permis d'adapter le projet en concertation avec les partenaires publics afin de mieux répondre aux attentes des familles concernées. ●



Aire d'accueil des gens du voyage à Pierrelaye

2026, consolider les actions et développer les partenariats

En 2026, la communauté d'agglomération devra faire face à un volume de demandes toujours soutenu tout en maintenant l'exigence de qualité de service fixée par l'agglomération. L'objectif sera de garantir un traitement efficace des dossiers tout en poursuivant l'accompagnement des habitants et des propriétaires. Dans cette perspective, le service veillera à soutenir la dynamique locative du territoire et à rendre l'action publique plus lisible et plus opérationnelle. Les procédures seront consolidées et la communication autour du dispositif de permis de louer sera renforcée afin d'en améliorer la compréhension et l'application. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches afin de faciliter les régularisations et de prévenir les situations irrégulières.

Concernant la lutte contre l'habitat insalubre, une réflexion sera engagée à l'occasion du renouvellement de la convention de mutualisation arrivant à échéance à la fin de l'année 2026. Ce travail devra permettre d'identifier des pistes d'amélioration du partenariat avec les communes et d'optimiser l'organisation des interventions.

L'année 2026 s'inscrira dans une logique de consolidation et de développement des actions engagées. La priorité restera d'assurer une gestion attentive des équipements, d'en garantir le bon fonctionnement grâce aux interventions techniques quotidiennes et d'accompagner les usagers lors des permanences assurées par les agents de l'agglomération.

Parallèlement, l'agglomération poursuivra le renforcement des partenariats existants, notamment dans le domaine social. Les actions menées avec le réseau des médiathèques seront maintenues et de nouvelles initiatives seront développées autour de la santé. Un diagnostic global des besoins des usagers sera également réalisé afin d'adapter au mieux les services proposés.

Soucieuse d'améliorer les conditions d'accueil, l'agglomération a engagé une étude sur l'évolution de certaines aires du territoire afin d'adapter les équipements aux usages et de mieux prendre en compte la sédentarisation de certains ménages. Enfin, elle poursuivra, aux côtés du syndicat chargé de l'aménagement de la plaine de Pierrelaye, l'accompagnement des familles afin de préparer leur intégration dans le projet de relogement lié à la création de la future forêt de Maubuisson. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

1973

interventions

4 681

sécurisations

368

mises à disposition

1 138

verbalisations

17

actions policières
par nuit

Sécurité et prévention



2025, une police municipale mutualisée plus moderne et plus efficace

La police municipale mutualisée confirme son rôle central dans le dispositif de sécurité locale, en complément des forces de l'État et en appui des communes, sous l'autorité des maires. Son action reste soutenue et adaptée aux réalités du terrain.

L'augmentation de 20 % des personnes appréhendées confirme la progression de l'activité judiciaire et la nécessité d'une réponse ferme face aux atteintes aux personnes, aux biens et à la sécurité routière. Cette évolution

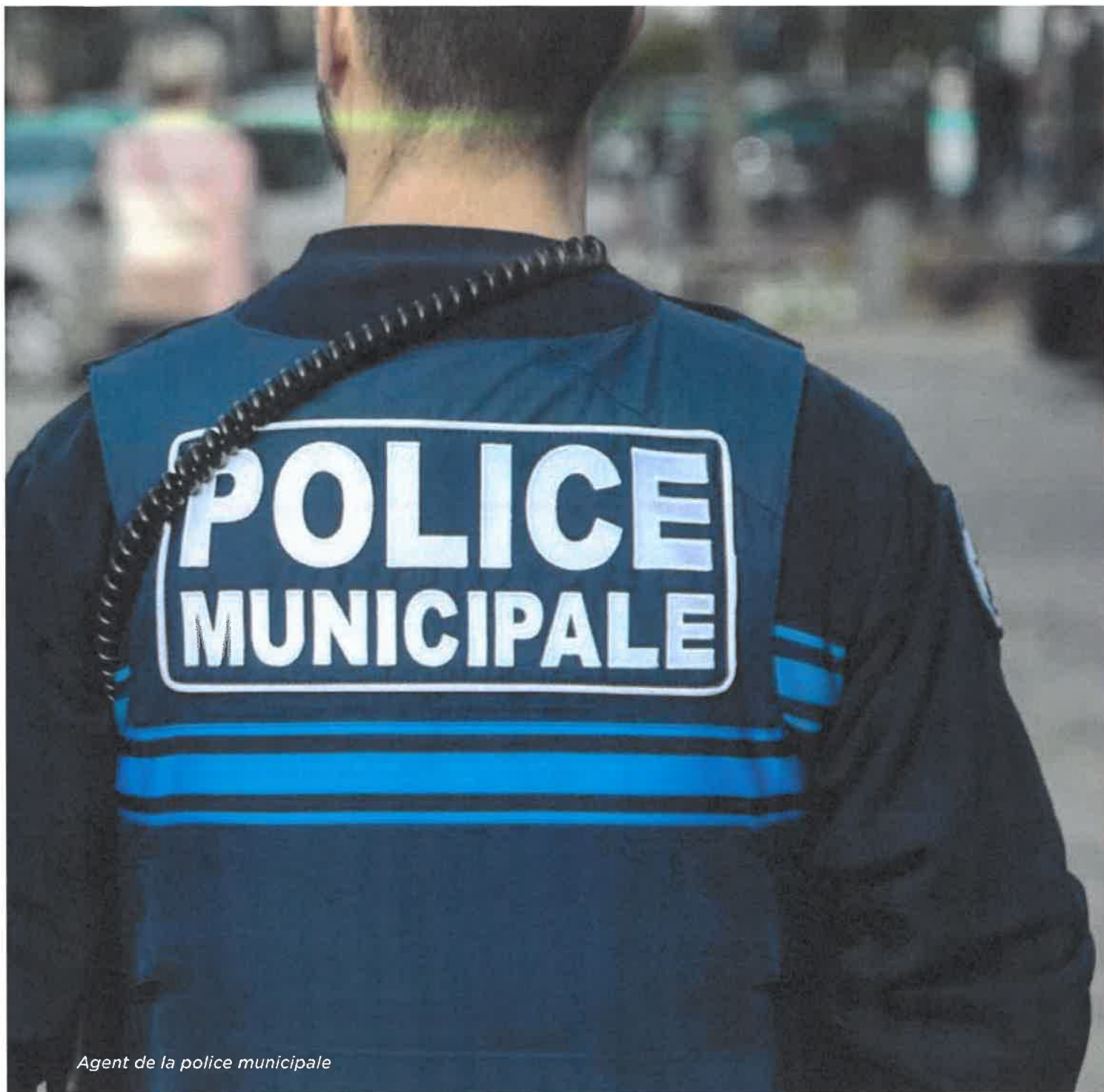
souligne la réactivité du service et sa présence constante, notamment en soirée et de nuit.

Les capacités opérationnelles ont été renforcées avec un accès direct et encadré aux fichiers nationaux liés au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules. Les agents habilités peuvent ainsi vérifier immédiatement la validité d'un permis ou identifier un propriétaire. Cette consultation en temps réel améliore la réactivité sur le terrain et participe à la modernisation du service.

Sept tablettes numériques embarquées équipent désormais les véhicules. Elles permettent de rédiger sur place

les comptes rendus et procédures, réduisant les délais administratifs et augmentant le temps de présence sur la voie publique. Chaque patrouille devient ainsi un véritable bureau mobile, au bénéfice de la population.

Enfin, de nouvelles caméras individuelles viennent renforcer la sécurité des agents et la qualité des interventions. Leur déclenchement simultané garantit une couverture complète des situations. Les enregistrements consultables en intervention facilitent la recherche d'auteurs, la prévention des troubles et l'établissement précis des faits. ●



Agent de la police municipale

2026, une police municipale mutualisée plus proche et plus réactive

La police municipale mutualisée poursuit son engagement en faveur d'une sécurité de proximité exigeante, avec une présence assurée chaque soir sur l'ensemble des douze communes du territoire. Elle intervient en complément des forces de sécurité de l'État et en appui des polices municipales locales, sous l'autorité des maires.

Le service maintient ainsi un niveau d'engagement élevé et une présence régulière, garantissant une action coordonnée et visible au service des habitants. Cette continuité d'action permet de consolider les partenariats existants et d'assurer une réponse rapide et adaptée aux situations rencontrées.

Parallèlement, une nouvelle organisation est à l'étude afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et la proximité avec la population. Le principe de sectorisation des patrouilles vise à attribuer des zones d'intervention identifiées aux équipages. Cette organisation favoriserait une meilleure connaissance des communes, une présence plus lisible et une capacité d'intervention accrue. En s'inscrivant dans des secteurs définis, les équipes pourraient anticiper plus finement les problématiques locales et adapter leurs actions aux spécificités de chaque territoire.

Cette évolution traduit une volonté d'adaptation permanente aux enjeux de sécurité, d'optimisation des moyens et de renforcement du lien avec les habitants. Elle participe à la construction d'un service de sécurité plus cohérent, plus réactif et pleinement ancré dans le quotidien du territoire. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

554

sites public protégés par
668 caméras fibrées

135

caméras placées dans
les bâtiments publics

252

caméras protégeant 206
sites déployées entre
2022 et 2026

92

caméras nomades

6 691

vidéoverbalisations

Vidéoprotection

2025, un réseau de vidéoprotection renforcé et performant au service du territoire

En 2025, la politique de vidéoprotection s'est fortement développée, avec un réseau densifié et des équipements modernisés pour améliorer la couverture, la qualité des images et la fiabilité du dispositif. Le parc atteint désormais 668 caméras réparties sur 554 sites de l'espace public. Au cours de l'année, 114 nouveaux sites ont été équipés, soit 152 caméras supplémentaires, afin de sécuriser les secteurs prioritaires.

Parallèlement, 173 caméras ont été renouvelées dans le cadre de la maintenance, représentant 26 % du parc. Ce renouvellement améliore la performance globale du système. Le taux de panne annuel, inférieur à 2,5 %, témoigne de la qualité de

coordination entre les services de l'agglomération et l'entreprise en charge de l'exploitation.

Plusieurs évolutions techniques ont renforcé la continuité de service : remplacement progressif des anciennes alimentations sur batteries par des raccordements directs au réseau électrique, dispositifs de redémarrage à distance pour les caméras mobiles et sécurisation des enregistrements grâce à des supports de stockage locaux.

Une analyse comparative avec d'autres collectivités confirme la pertinence des choix engagés, tout en identifiant des perspectives d'amélioration, notamment en qualité d'image, avec une transition vers des équipements 4K, et de dispositifs panoramiques permettant une surveillance sans angle mort. Un audit indépendant souligne

également un dispositif structuré et bien exploité, tout en préconisant l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de renouvellement.

Le centre de supervision urbain assure la gestion du réseau sur l'ensemble des communes du territoire, en continu. Son activité témoigne d'une efficacité opérationnelle renforcée : hausse de 122 % des procès-verbaux liés aux infractions routières, progression de 21 % des réquisitions judiciaires, augmentation de 38 % des personnes interpellées et de 14 % des interventions déclenchées. Aucun manquement n'a été relevé lors du contrôle départemental, confirmant la conformité des installations et le respect des règles en vigueur.

Ces résultats traduisent un engagement constant au service de la sécurité, de la protection des données et des libertés publiques. ●



Caméra nomade de vidéoprotection

2026, une modernisation ambitieuse pour renforcer la qualité et la sécurité

En 2026, l'agglomération engage une nouvelle phase de modernisation de son dispositif de vidéoprotection afin d'améliorer la qualité des images et l'efficacité opérationnelle. Un programme de renouvellement progressif sera déployé jusqu'en 2028, portant chaque année sur près d'un tiers du parc.

Dès 2026, 178 sites bénéficieront d'évolutions techniques. Parmi eux, 335 sites déjà équipés de caméras multi-objectifs évolueront vers des équipements 4K, offrant une définition d'image nettement supérieure et permettant notamment aux caméras à quatre objectifs, actuellement associées à une caméra de parcours pilotable à 360°, de disposer d'une capacité de zoom renforcée. Trois équipements seront uniquement améliorés en qualité d'image en raison de contraintes techniques. L'ensemble représente un investissement de 1,1 million d'euros.

L'année sera également marquée par le déploiement de caméras permettant la lecture des plaques d'immatriculation aux entrées et sorties des communes. Quatre-vingt sept équipements seront

installés entre 2026 et 2027, selon une cartographie partagée à l'échelle du territoire afin d'assurer une couverture cohérente et sans doublon. Ces dispositifs permettent uniquement la visualisation des plaques, sans traitement automatisé ni consultation de fichiers, et leur usage est strictement encadré par la loi.

Le centre de supervision urbain assure une surveillance continue sur l'ensemble des communes, avec des équipes mobilisées en permanence pour garantir la sécurité et la tranquillité publiques. Cette organisation confirme le rôle stratégique du dispositif dans la prévention et l'appui aux interventions.

Enfin, l'année 2026 sera consacrée au renouvellement des autorisations délivrées par l'État pour l'exploitation des dispositifs, arrivant à échéance après cinq ans. Ce travail, conduit en lien étroit avec les services compétents, permettra de garantir la conformité réglementaire des installations et la continuité du service.

Ces orientations traduisent une politique structurée, alliant performance technique, respect du cadre légal et protection des libertés publiques. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

692 560

entrées dans les piscines
(+ 15,91 % par rapport
à 2024)

161 100 €

de subventions allouées
aux clubs aquatiques

84 413

entrées balnéo et forme
(+ 86,52% par rapport à
2024)

60 824

participants aux
activités (+ 13,70 % par
rapport à 2024)

4 000

spectateurs lors des
Championnats de
France de natation élite
en bassin de 25m

Sports



2025, le territoire au rythme des grandes compétitions aquatiques

Du 23 au 26 octobre 2025, l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat, a accueilli les Championnats de France de natation élite en bassin de 25 mètres. Pendant quatre jours, l'équipement communautaire a vibré au rythme des séries et des finales, réunissant les meilleurs nageurs français sous l'égide de la Fédération française de natation. Le public a assisté à des courses de très haut niveau, marquées par de fortes émotions sportives, plusieurs records personnels et de belles confirmations parmi les athlètes engagés.

Cette édition présentait également un enjeu sportif important : certaines épreuves constituaient une étape décisive pour la sélection aux Championnats d'Europe en bassin de

25 mètres. La qualité de l'organisation et des installations a contribué à faire de cet événement un rendez-vous majeur du calendrier national et à renforcer la visibilité du territoire dans le domaine du sport de haut niveau.

La Communauté d'agglomération Val Parisis poursuit par ailleurs son engagement en faveur du développement des disciplines aquatiques. Elle accompagne les clubs et les sportifs grâce à différents dispositifs de soutien. Outre la mise à disposition gratuite de créneaux d'entraînement dans les centres aquatiques, un règlement précise les conditions d'attribution des aides financières accordées aux associations sportives. En 2025, deux clubs de natation du territoire ont ainsi bénéficié d'un soutien financier de la communauté d'agglomération afin de soutenir leurs projets sportifs et leur développement.

Parallèlement, l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat poursuit ses actions en direction des familles et des jeunes publics. Depuis le printemps, des rendez-vous réguliers permettent de découvrir le milieu aquatique dans un cadre sécurisé. Chaque premier dimanche du mois, lors des jours fériés et pendant les vacances scolaires, des espaces ludiques et des structures gonflables sont installés pour offrir des moments de détente et de découverte.

Tout au long de l'année, les piscines du territoire proposent également de nombreuses activités sportives, de remise en forme et des animations thématiques. Elles accueillent aussi régulièrement des compétitions de différents niveaux, contribuant au dynamisme de la vie associative locale et à la valorisation du travail mené par les clubs sportifs. ●



Championnats de France de Natation Élite 25m
à l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat à Taverny

2026, entre compétitions internationales et structuration des clubs

Du 27 avril au 3 mai 2026, la communauté d'agglomération Val Parisis accueille une étape des Para Swimming World Series en bassin de 50 mètres, organisée en partenariat avec la Fédération française handisport. Cette compétition internationale réunit l'élite mondiale de la discipline et près de quarante délégations étrangères. Pendant une semaine, le territoire va vivre au rythme de cet événement majeur, qui met à l'honneur la performance sportive et les valeurs d'inclusion portées par l'handisport. À cette occasion, plusieurs actions de sensibilisation et de découverte sont proposées afin de permettre au public, aux scolaires et aux associations de partager ces moments sportifs.

Les centres aquatiques du territoire continueront par ailleurs d'accueillir de nombreuses compétitions tout au long de l'année. Les disciplines de la natation sportive, de la natation artistique et du water-polo seront représentées lors de rendez-vous départementaux, régionaux et nationaux. AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat reçoit également, du 8 au 10 juin, la coupe de France scolaire de water-polo.

En parallèle, une dynamique de coopération entre clubs aquatiques du territoire se met en place à l'initiative de la communauté d'agglomération. Les associations sportives ont engagé un travail commun afin de favoriser l'émergence d'une filière locale de performance. Des regroupements de jeunes nageurs, issus des catégories benjamins et juniors, sont organisés afin d'encourager le partage d'expériences et la progression sportive.

Cette collaboration pourrait se traduire, à terme, par l'organisation de regroupements réguliers, de stages sportifs pendant les vacances scolaires et par la création d'un défi interclubs à l'échelle du territoire, contribuant ainsi à renforcer les liens entre les associations.

Enfin, la communauté d'agglomération conduit une étude de faisabilité visant à analyser les besoins aquatiques du territoire. Ce travail permettra d'évaluer les infrastructures existantes et d'identifier les perspectives d'évolution afin de faciliter l'accès à la natation pour les scolaires, les associations et le grand public. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

95%

d'augmentation des
connexions numériques

26 516

inscrits actifs
(14 % de la population)

555 925

entrées en 2025
(+8 % par rapport à 2024)

625

actions culturelles pour
9 370 participants

18,81%

des prêts transitant
par la navette

Lecture publique

2025, une année d'essor et de consolidation

En 2025, le réseau de lecture publique confirme son attractivité avec une fréquentation accrue et des usages en expansion.

La fréquentation atteint 555 925 visites, soit une hausse de 8 %. Pour la première fois depuis 2019, le niveau dépasse celui observé avant la crise sanitaire. Cette évolution traduit le retour durable des habitants vers les équipements culturels et souligne le rôle essentiel des médiathèques comme lieux d'accès à la culture, à l'information et à la rencontre.

Plusieurs établissements ont contribué à cette dynamique. La médiathèque d'Eaubonne bénéficie pleinement du réaménagement achevé fin 2024, qui améliore les conditions d'accueil et diversifie les usages. À Corneilles-en-Parisis, la vitalité des partenariats

et la richesse de la programmation renforcent le rayonnement de l'équipement et son rôle structurant à l'échelle du territoire.

Les usages numériques connaissent une progression très marquée. Les connexions aux ressources en ligne augmentent de 95 %, grâce à l'enrichissement l'offre, notamment Cafeyn qui propose la presse et les magazines en ligne. Cette évolution compense la légère baisse des prêts de documents physiques (moins 4%) et confirme l'adaptation du réseau aux nouvelles pratiques de lecture.

La présence des médiathèques sur les réseaux sociaux s'est également renforcée avec la création d'un compte dédié sur la plateforme Instagram. Portée par un groupe de travail associant plusieurs médiathèques et le service communication, cette initiative permet de mieux valoriser les actions proposées et de toucher de nouveaux publics.

L'année a par ailleurs été marquée par une programmation culturelle soutenue, avec 625 actions organisées dans les médiathèques. Les Nuits de la lecture, la Semaine de la petite enfance, les bibliothèques hors les murs, les Semaines d'information sur la santé mentale, les Semaines du développement durable et Val Parisis en Jeu, organisé à l'automne, ont rencontré un vif succès.

Enfin, plusieurs projets structurants ont progressé : adoption du Contrat Territoire Lecture, , contrat tripartite signé entre l'État, le Département et Val Parisis, poursuite des études pour le réaménagement de la médiathèque d'Ermont et préparation du transfert de la médiathèque de Beauchamp. L'extension du dispositif d'ouverture élargie Open + à Sannois permet également d'augmenter les horaires d'accès et de renforcer la complémentarité entre les sites. ●



La médiathèque Maurice-Genevoix à Eaubonne ouvre tous les dimanches

2026, moderniser les services et structurer le réseau

L'année 2026 sera consacrée à la consolidation des services rendus et au renforcement des pratiques professionnelles à l'échelle du réseau de lecture publique. Le principal chantier concernera le réaménagement de la médiathèque d'Ermont. Une fermeture de cinq mois est prévue à partir du 6 juillet jusqu'au 30 novembre afin de moderniser les espaces intérieurs, d'améliorer le confort d'accueil des usagers et de réaliser des travaux visant à renforcer la performance énergétique du bâtiment, en cohérence avec les objectifs portés par l'agglomération.

Plusieurs actions seront également déployées dans le cadre du Contrat Territoire Lecture. Un programme de formations transversales sera proposé aux équipes autour de la petite enfance, des collections faciles à lire et de l'accompagnement des personnes présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Parallèlement, l'élaboration d'une politique d'accueil partagée permettra d'harmoniser les pratiques professionnelles au sein du réseau et d'aboutir à la rédaction d'un guide commun.

La communauté d'agglomération poursuivra par ailleurs le

développement de ses actions en direction des publics empêchés et renforcera son offre à destination de la petite enfance. Une résidence artistique sera ainsi menée avec la compagnie du Porte-Voix, en partenariat avec le Département et l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'inclusion numérique et l'éducation aux médias constitueront également des axes de travail prioritaires.

Cette année marque une nouvelle étape pour les actions en faveur du jeu. Après le renouvellement de Val Parisis en Jeu, le territoire organisera son premier festival du jeu, confirmant son importance culturelle à l'échelle intercommunale. Après le renouvellement de l'événement Val Parisis en Jeu, le territoire accueillera son premier festival consacré au jeu, affirmant pleinement cette pratique comme un véritable levier culturel à l'échelle intercommunale.

Le dispositif d'ouverture élargie des médiathèques entrera dans une phase de consolidation, avec l'expérimentation d'un accès autonome en Open + pour les groupes, notamment les classes et les associations.

Enfin, la préparation des transferts de la médiathèque de Beauchamp au 1^{er} janvier 2027 et de la médiathèque de Bessancourt au 1^{er} janvier 2028 se poursuivra, avec notamment la conduite d'études de faisabilité jusqu'en septembre 2026. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

275

élèves sensibilisés sur les thématiques de prévention et de citoyenneté

87

professionnels du territoire formés aux premiers secours en santé mentale

10

nouveaux étudiants en médecine bénéficiaire de la bourse intercommunale

16

opérateurs de vidéoprotection sensibilisés par l'intervenante sociale du commissariat d'Ermont

8 036

sollicitations de la Maison de la Justice et du Droit d'Ermont

Politique de la ville et santé

2025, consolider les dispositifs territoriaux

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat « Engagements Quartiers 2030 ». La Communauté d'agglomération a poursuivi son engagement en faveur de l'accès aux droits et de l'insertion, en soutenant financièrement plusieurs initiatives : permis de conduire solidaire, permanences d'accès aux droits et d'accompagnement aux démarches administratives ainsi que de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

La prévention et la sécurité, axes importants du contrat, ont également donné lieu à de nouvelles actions. Les opérateurs du centre de vidéoprotection ont ainsi bénéficié d'une formation consacrée aux violences intrafamiliales, animée par l'intervenante sociale du commissariat. Des interventions ont par ailleurs été menées dans les collèges

autour de la citoyenneté et de la prévention des violences. En juin 2025, un séminaire a réuni les partenaires du territoire afin d'échanger sur les enjeux de sécurité et de cohésion sociale.

En matière de santé, le programme d'actions du contrat local de santé s'est traduit par l'organisation de formations et d'ateliers de prévention, ainsi que par le renforcement des actions conduites avec le service chargé de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Dans le même temps, de nouvelles conventions de bourse ont été signées, portant à vingt et un le nombre de futurs médecins généralistes appelés à exercer sur le territoire. En avril 2025, les bénéficiaires de ces bourses ont été conviés à une soirée d'échanges avec les communes autour des différents modes d'exercice. La forte participation à cette rencontre a confirmé l'intérêt suscité par ce dispositif et l'importance de proposer des temps de dialogue.

La prévention en santé mentale s'est également poursuivie avec l'organisation de sept formations aux premiers secours en santé mentale et plusieurs actions de sensibilisation, notamment à travers l'outil pédagogique Cosmos Mental. Des réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficulté ont également été organisées avec les partenaires.

Afin de lutter contre la stigmatisation des personnes concernées par des troubles psychiques, un projet de « bibliothèque vivante » a été proposé en partenariat avec le réseau de lecture publique. Cette initiative a obtenu le label « Grande cause nationale 2025 – Parlons santé mentale ». Enfin, le bilan annuel des actions en santé mentale a été présenté lors d'un événement culturel et inclusif, associant exposition, conférence et interventions théâtrales portées par des personnes en situation de troubles psychiques, qui a rassemblé 85 partenaires du territoire. ●



Atelier Alimentasanté à l'épicerie sociale d'Eaubonne
en décembre 2025

2026, structurer des politiques publiques adaptées

En 2026, la mise en œuvre du contrat « Engagements Quartiers 2030 », du contrat local de santé et du conseil local de santé mentale se poursuivra et continuera de se structurer à l'échelle du territoire.

Dans le champ de la politique de la ville, l'année sera notamment consacrée au développement des autres axes du contrat. Un travail renforcé sera mené avec les bailleurs afin d'aborder les questions de cadre de vie et d'identifier des pistes de projets communs. La question de l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires constituera également un sujet de travail partagé avec les partenaires.

Dans la continuité du séminaire organisé en 2025, une nouvelle rencontre sera proposée au second semestre 2026. Conçue avec les communes, elle réunira experts, acteurs locaux et partenaires institutionnels autour d'une réflexion consacrée à la place et à l'accompagnement des personnes âgées dans les quartiers prioritaires.

Dans le domaine de la santé, le programme d'actions du contrat local de santé se poursuivra avec l'organisation d'ateliers

de prévention et de formations destinés aux habitants. Les interventions menées auprès des familles vivant sur les aires d'accueil des gens du voyage seront également reconduites, en s'appuyant sur le diagnostic réalisé sur le terrain.

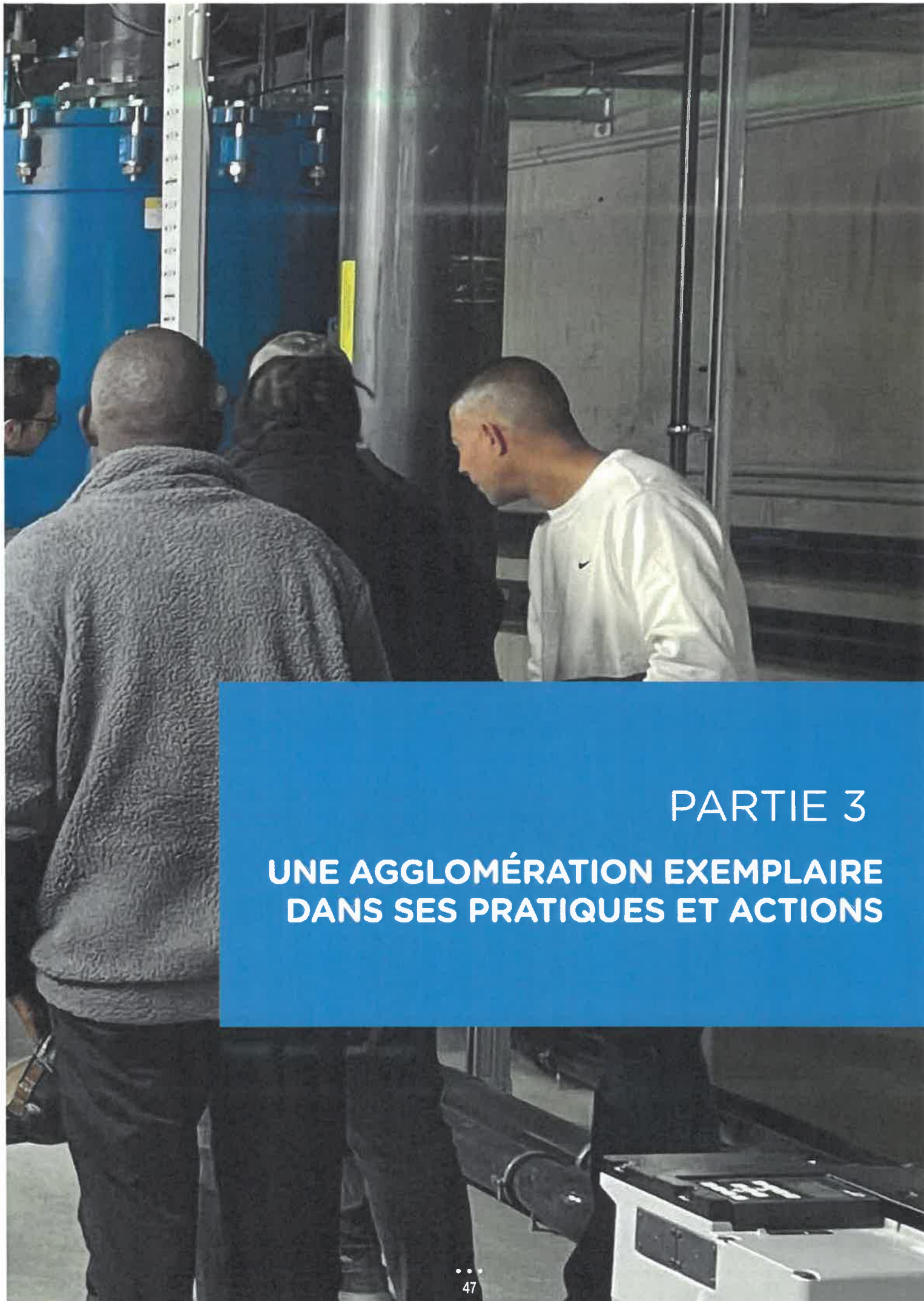
Par ailleurs, un travail engagé avec la direction des sports permettra de développer les actions de sport-santé. Cette démarche viendra compléter les initiatives de prévention déjà engagées, avec l'objectif d'élargir l'offre proposée et d'en améliorer la lisibilité pour les habitants.

Afin de renforcer l'accès aux soins, de nouvelles pistes seront étudiées pour favoriser l'installation de professionnels de santé libéraux. Cette dynamique s'appuiera notamment sur une enquête sur l'offre médicale du territoire qui sera lancée en 2026 et sur le projet d'accueil de médecins au sein du futur centre de santé installé au pied du nouveau siège de l'agglomération.

Enfin, les actions en faveur de la santé mentale seront poursuivies. Le dispositif de prévention du suicide qui vise le repérage et l'accompagnement des personnes en souffrance psychique sera développé pour faciliter leur orientation vers des structures de soin adaptées. ●



*Moment Com'in des agents de Val Parisis dans les sous-sols
de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat*



PARTIE 3

UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

8 221	1 582	1 946	18	8
documents dématérialisée par voie électronique	courriers entrants	courriers sortants	sinistres dommages aux biens, responsabilité civile et flotte	protections fonctionnelles accordées

Administration générale

2025, préparation de la prochaine mandature

Au cours de cette année, les instances communautaires se sont tenues selon le calendrier prévisionnel. En 2025, les instances communautaires se sont réunies conformément au calendrier prévisionnel, régulièrement actualisé. Cette année a été marquée par la préparation de la prochaine mandature, dans la perspective des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026.

La communauté d'agglomération a organisé des temps d'information et d'échanges afin d'accompagner les services dans leurs missions et de rappeler les consignes nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Des réunions ont ainsi été proposées pour faire le point sur l'activité du pôle secrétariat afin d'identifier les besoins des services.

Au premier trimestre, une réflexion a été engagée sur l'évolution des missions des assistantes du pôle et le renforcement de leurs compétences. Des entretiens menés auprès des directeurs ont permis d'identifier les attentes et d'envisager un périmètre d'intervention élargi, favorisant une implication accrue dans les projets des directions. Une nouvelle répartition des secteurs a ainsi été mise en place au 31 mars 2025. Cette évolution s'est accompagnée de formations professionnelles (outils numériques, rédaction administrative et comptes rendus). Au second semestre, des points réguliers avec les directions ont permis d'ajuster l'organisation et de tenir compte de l'évolution des besoins des services.

La communauté d'agglomération a travaillé sur le projet d'archivage électronique mutualisé, en lien avec le centre interdépartemental de gestion

et le centre de gestion du Nord. Plusieurs réunions ont permis de définir un plan d'action et un périmètre d'intervention tenant compte des spécificités des collectivités, avec un objectif de sensibilisation des référents et d'accompagnement des communes avant le déploiement du dispositif.

Enfin, la communauté d'agglomération a organisé plusieurs actions en interne pour améliorer les conditions de travail des agents. Deux éditions du « Café des projets » ont été organisées en 2025 afin de présenter aux agents les projets majeurs de la collectivité et favoriser les échanges. La distribution mensuelle de paniers de fruits sur les différents sites, mise en place avec un prestataire employant des personnes en situation de handicap, a également été poursuivie. ●



Séance de conseil communautaire

2026, modernisation des outils

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la modernisation des outils de gestion administrative et par l'accompagnement de la nouvelle mandature issue des élections municipales et communautaires.

Un nouveau logiciel de traitement des courriers entrants sera déployé afin d'améliorer le suivi et la traçabilité des flux reçus par la collectivité. Son déploiement, retardé en 2025 en raison de difficultés techniques de paramétrage, devrait intervenir au cours du premier semestre 2026.

Parallèlement, la communauté d'agglomération poursuit le suivi des évolutions du logiciel utilisé pour la gestion des délibérations. L'objectif est de permettre le traitement complet des actes administratifs sur une plateforme unique, depuis la rédaction des projets jusqu'à leur transmission, leur publication et leur archivage. Une évolution technique est attendue afin de finaliser la gestion des annexes après transmission. Si cette fonctionnalité est intégrée, l'outil pourra être étendu à la préparation, au suivi et à la gestion des décisions et arrêtés du président.

Dans cette perspective, une réflexion sera également menée afin d'étudier la mise en place d'un outil unique permettant de gérer l'ensemble du processus : convocation des élus, notes de synthèse, délibérations, transmission aux services de l'État, publication et archivage électronique.

Le projet d'archivage électronique mutualisé à l'échelle de la Communauté d'agglomération Val Parisis et de ses communes membres se poursuivra également. Après l'élaboration d'une note de cadrage, une nouvelle trajectoire a été définie en lien avec le centre interdépartemental de gestion et le centre de gestion du Nord. Une première phase de sensibilisation des référents sera engagée afin de rappeler les prérequis nécessaires au bon déploiement du projet, avec un périmètre prioritaire portant sur les documents financiers.

Plus largement, l'année 2026 verra également la préparation et l'organisation des nouvelles instances décisionnelles, l'accompagnement des assistantes du pôle secrétariat dans leur montée en compétences et l'organisation de formations destinées aux agents sur les actes administratifs et le fonctionnement de la communauté d'agglomération Val Parisis. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

14

projets mutualisés actifs

56

marchés publics lancés

92%

des marchés
contiennent une
clause et un critère
environnementaux

150

traitements de données
recensés ou mis à jour

16

services audités dans le
cadre du RGPD

Juridique et Mutualisation

2025, une année de sécurisation des projets et de renforcement des coopérations

En 2025, la communauté d'agglomération a poursuivi sa mission d'accompagnement et de sécurisation de l'action publique en appui de l'ensemble des services de la collectivité. Elle a été régulièrement sollicitée pour accompagner la mise en œuvre de nouveaux projets et apporter une expertise juridique sur les problématiques rencontrées dans les différents domaines d'intervention de la Communauté d'agglomération.

Dans le domaine de la commande publique, l'année a marqué la première mise en œuvre des orientations adoptées fin 2024 en faveur d'achats publics socialement et écologiquement responsables. Cette dynamique s'est traduite par une forte intégration de critères environnementaux dans les

procédures engagées : 92 % des marchés lancés comportaient des clauses ou critères environnementaux et l'ensemble des marchés soumis à une procédure formalisée ont été conduits selon une démarche d'achats respectueuse de l'environnement.

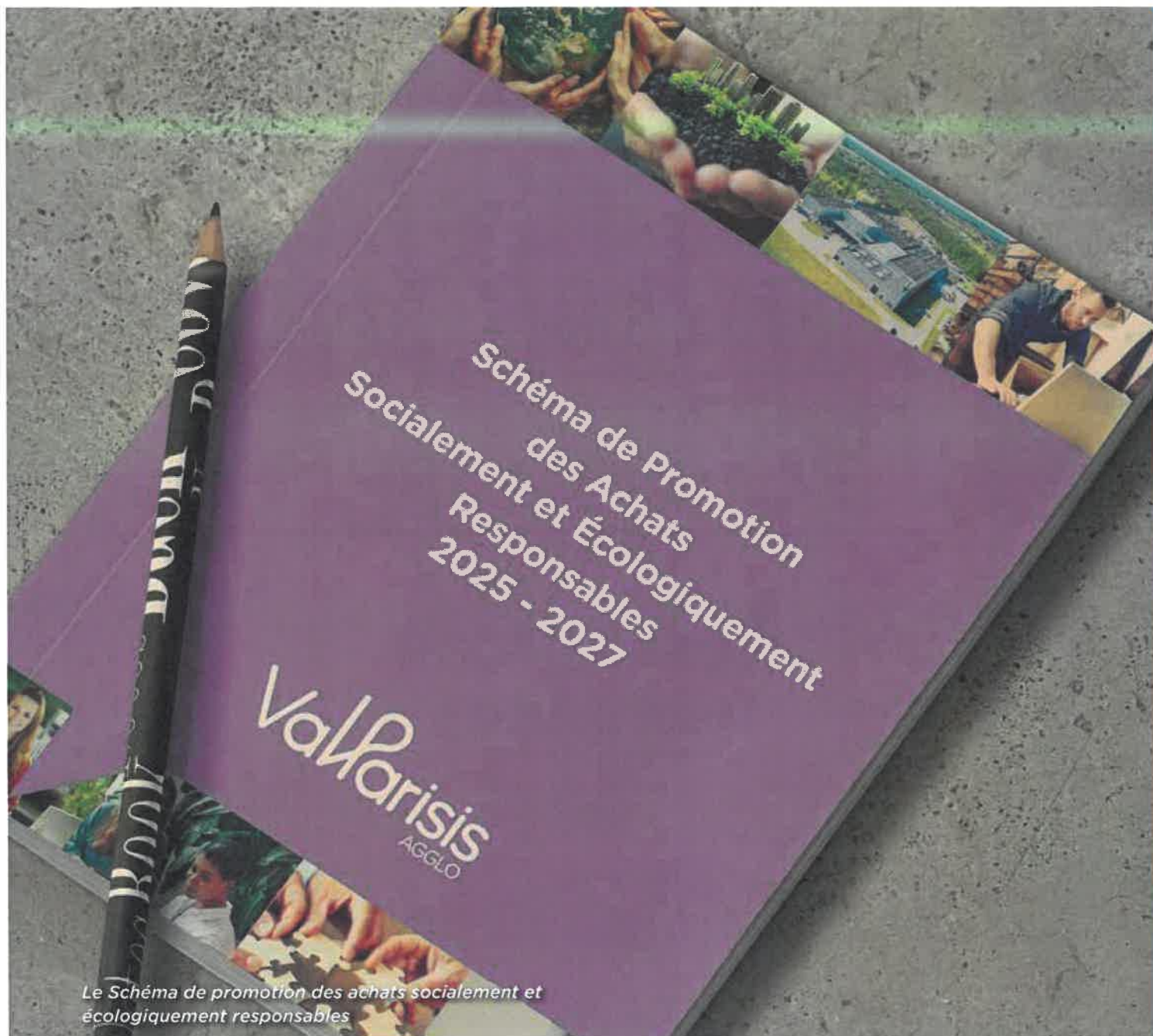
La direction a également accompagné le projet de marché global de performance portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'énergie solaire. Ce projet a conduit à la création d'un groupement de commandes piloté par la Communauté d'agglomération Val Parisis, associant les communes et leurs établissements publics afin de faciliter leur accès à ces marchés. Douze communes ont rejoint cette démarche collective.

Par ailleurs, la coopération avec les communes s'est poursuivie à travers le lancement de deux marchés dans le cadre de groupements de commandes.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

La communauté d'agglomération a également renforcé les dispositifs de mutualisation proposés aux communes. Deux nouveaux services ont été mis en place en 2025, consacrés à la gestion de l'énergie et à l'observation fiscale du territoire, tandis que les dispositifs existants ont été reconduits.

Enfin, le service dédié à la protection des données personnelles, mutualisé avec onze communes et six centres communaux d'action sociale, a poursuivi le travail de mise en conformité engagé grâce à des entretiens avec les services et à des actions de sensibilisation auprès des agents. ●



2026, consolider les pratiques responsables et la mutualisation des services

En 2026, la communauté d'agglomération poursuivra sa mission d'accompagnement des services de la Communauté d'agglomération afin de sécuriser les projets et d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux dans l'action publique.

Dans le domaine de la commande publique, le service continuera d'appuyer les directions opérationnelles dans la préparation et la conduite de leurs procédures d'achat. Une attention particulière sera portée à l'intégration des objectifs définis dans le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables adopté par la collectivité. Cette démarche passera notamment par des actions de sensibilisation des services acheteurs et par l'utilisation des différents leviers juridiques permettant de renforcer la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics.

La réflexion engagée autour de la mutualisation des services se poursuivra également. L'opportunité de mutualiser de nouvelles fonctions, notamment dans le domaine de la commande publique, sera étudiée en lien avec les communes du territoire. Parallèlement, les conventions de mutualisation arrivant à échéance feront l'objet d'un renouvellement afin de garantir la continuité et la qualité des services proposés aux collectivités partenaires.

Le service chargé de la protection des données personnelles poursuivra pour sa part les actions engagées afin de renforcer la conformité des pratiques au sein de la Communauté d'agglomération et dans les communes adhérentes. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement continueront d'être proposées aux services internes ainsi qu'aux collectivités partenaires, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

L'ensemble de ces actions contribuera à renforcer la sécurisation juridique des projets et à accompagner les collectivités du territoire dans une gestion publique plus responsable et plus coopérative. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

388

projets mutualisés actifs

249

fonctionnaires

1 009

jours de formation

70

recrutements

62

départs

Ressources humaines



2025, renforcer l'attractivité et la qualité de vie au travail

Face aux difficultés de recrutement et aux contraintes budgétaires, l'année 2025 a été marquée par la poursuite et le développement d'actions visant à renforcer l'attractivité de la collectivité et à améliorer la qualité de vie au travail.

Pour faciliter l'intégration des nouveaux agents, trois sessions de deux journées d'accueil ont été organisées. Elles ont permis à 34 agents de découvrir la collectivité et d'échanger avec leurs collègues. Un dispositif de parrainage a également été mis en place afin d'accompagner les nouveaux arrivants durant leurs premiers jours. Les parrains et marraines, issus de

directions différentes, favorisent ainsi les échanges et la connaissance mutuelle entre services.

Dans cette même dynamique, les rencontres « Moments Com'in » se poursuivent afin de mieux faire connaître les métiers et de renforcer les liens entre équipes.

En juin, la deuxième semaine de la qualité de vie au travail a été proposée aux agents, en écho aux initiatives nationales. Conférences, ateliers et séances de massage ont rythmé cet événement, animé par des intervenants extérieurs et des agents volontaires. Tout au long de l'année, d'autres actions ont contribué à renforcer la cohésion des équipes : deux éditions du « Café des projets » ont réuni 65 agents, des participations

à plusieurs courses sportives ont mobilisé 19 coureurs, et des initiatives de sensibilisation ont été organisées dans le cadre d'Octobre rose.

Parallèlement, des actions ont été menées pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap. La participation au forum organisé par Cap emploi en juin 2025 a permis de réaliser 34 entretiens, dont cinq candidatures transmises aux services.

Enfin, l'offre de l'école de formation interne a été élargie avec de nouveaux thèmes et de nouveaux formateurs. Fort de ce succès, le dispositif a été ouvert aux agents des communes du territoire à la fin de l'année 2025. L'expérimentation se poursuit en 2026. ●



Cohésion d'équipe lors d'Octobre rose

2026, poursuivre le développement des talents

Dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement, la politique de gestion des ressources humaines demeure un levier essentiel pour attirer, fidéliser et accompagner les talents. En 2026, plusieurs actions seront reconduites afin de renforcer l'attractivité de la collectivité et d'améliorer la qualité de vie au travail. Courses sportives en relais ou en individuel, « Café des projets » ou encore distribution de paniers de fruits continueront de rythmer la vie collective et de favoriser l'engagement des agents.

Afin d'encourager la montée en compétences, le partage des connaissances et les évolutions professionnelles, l'école de formation interne poursuit son développement. De nouveaux formateurs rejoignent le dispositif afin d'enrichir et de renouveler l'offre proposée. La participation des agents des communes du territoire se poursuivra également, avec des retours déjà très positifs.

Parallèlement, des périodes d'immersion seront proposées aux agents pour encourager et faciliter les mobilités internes.

Ces démarches contribuent à renforcer la connaissance des métiers et à développer la coopération entre services.

La qualité de vie au travail reste un enjeu prioritaire. Après le succès des deux premières éditions, une nouvelle semaine dédiée à cette thématique sera organisée en juin. Les ateliers les plus appréciés seront reconduits et de nouveaux sujets seront proposés, notamment autour de la gestion de l'énergie et du sommeil. Conférences, activités sportives et bien-être, ainsi que des séances de massage, viendront ponctuer cet événement et favoriser la cohésion des équipes.

Afin de poursuivre les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap, de nouveaux projets seront également déployés, notamment l'opération DuoDay, qui permet à une personne en situation de handicap de découvrir un métier aux côtés d'un agent.

Enfin, les rencontres avec les responsables des ressources humaines des communes du territoire se poursuivront. Ces échanges permettent de partager les bonnes pratiques en matière de qualité de vie au travail et d'attractivité, tout en tenant compte des réalités économiques et budgétaires de la fonction publique territoriale. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

204 M€

budget total

5,65

années de capacité de
désendettement

5,73

taux d'épargne brute

6 246 000

de subventions
d'investissement
en 2025

24

jours de délai global
de paiement

Finances



2025, une gestion financière solide et des économies d'énergie concrètes

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération fait face à une diminution continue des dotations versées par l'État, notamment de la dotation globale de fonctionnement. Entre 2013 et 2025, cette baisse atteint 8,8 millions d'euros. Si cette dotation était restée à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 61,6 millions d'euros supplémentaires sur la période.

Par ailleurs, une part croissante des ressources de l'agglomération provient désormais d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée reversée par l'État, mise en place pour compenser la suppression de la taxe d'habitation

et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Initialement indexé sur l'évolution de cette taxe, ce mécanisme a été modifié par la dernière loi de finances qui a gelé le montant versé en 2025 au niveau de 2024.

Malgré ce contexte financier contraint, la gestion rigoureuse des ressources permet à l'agglomération de conserver une situation financière saine. Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette s'élève à 48,7 millions d'euros, soit 164 euros par habitant, contre une moyenne de 380 euros pour les collectivités comparables. La capacité de désendettement atteint 5,67 années fin 2025, bien en dessous du seuil national de référence fixé à 12 années.

En parallèle, l'agglomération poursuit une politique active de maîtrise de

l'énergie afin de concilier transition écologique et réduction des dépenses. En 2025, les coûts énergétiques s'élèvent à environ 5,5 millions d'euros, contre 7,3 millions d'euros sans les actions engagées, soit une économie de 1,8 million d'euros.

Cette dynamique repose notamment sur le passage progressif à un éclairage public entièrement à diodes électroluminescentes, la construction d'un centre aquatique performant sur le plan énergétique, permettant la fermeture de deux piscines anciennes très consommatrices d'énergie, ainsi que sur la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics. Ces actions devraient porter les économies annuelles à près de 2,3 millions d'euros d'ici 2029.●



L'aménagement du pôle gare à Pierrelaye

2026, des priorités budgétaires maintenues dans un contexte financier contraint

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 de la communauté d'agglomération s'inscrit dans un contexte national marqué par une forte instabilité économique et par des ajustements budgétaires importants décidés par l'État.

Face à une situation financière dégradée, les ressources allouées aux collectivités territoriales diminuent, ce qui fragilise leur capacité à financer les projets et les services attendus par les habitants. Cette évolution impose de repenser certaines priorités et de renforcer la maîtrise des dépenses publiques.

Dans ce cadre, les orientations budgétaires de l'agglomération reposent sur une gestion rigoureuse des finances et sur la mise en œuvre d'un plan d'économies destiné à préserver l'équilibre financier tout en garantissant la continuité des services publics.

Malgré ces contraintes, plusieurs priorités structurantes sont maintenues afin de soutenir le développement du territoire et la qualité de vie des habitants.

La première concerne les transports collectifs, avec l'aménagement d'arrêts de bus, la création de stations de stationnement sécurisé pour vélos et l'accompagnement financier des communes dans la mise en œuvre de leur plan en faveur des mobilités cyclables.

La transition écologique constitue également un axe majeur. L'agglomération poursuivra la rénovation énergétique des bâtiments publics grâce à un programme pluriannuel portant notamment sur l'isolation et l'amélioration des performances énergétiques. Parallèlement, de nouveaux projets permettront de développer les énergies renouvelables, avec l'installation de panneaux solaires et de systèmes de chauffage utilisant la géothermie, ainsi que l'extension des réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelable.

Enfin, l'agglomération poursuivra le déploiement de dispositifs de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité dans l'espace public.

Ces orientations traduisent la volonté de concilier maîtrise des dépenses, transition écologique et maintien d'un service public de qualité pour l'ensemble des habitants du territoire. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

465
postes de travail

73
serveurs

920
caméras

30
sites

3 038
tickets demandes et incidents

Informatique

2025, une modernisation continue des infrastructures numériques

En 2025, la communauté d'agglomération a poursuivi la modernisation de ses services numériques afin d'améliorer la fiabilité des outils, la qualité des images de vidéoprotection et les conditions de travail des agents. Un chantier important s'est achevé en août avec la migration de l'ensemble de la téléphonie fixe vers un système entièrement numérique. Toutes les lignes sont désormais virtualisées, ce qui apporte davantage de souplesse dans la gestion des postes, facilite les évolutions techniques et permet de réduire les coûts de fonctionnement.

Parallèlement, une nouvelle infrastructure dédiée aux caméras mobiles a été mise en place. Elle simplifie leur gestion quotidienne, améliore leur supervision et optimise

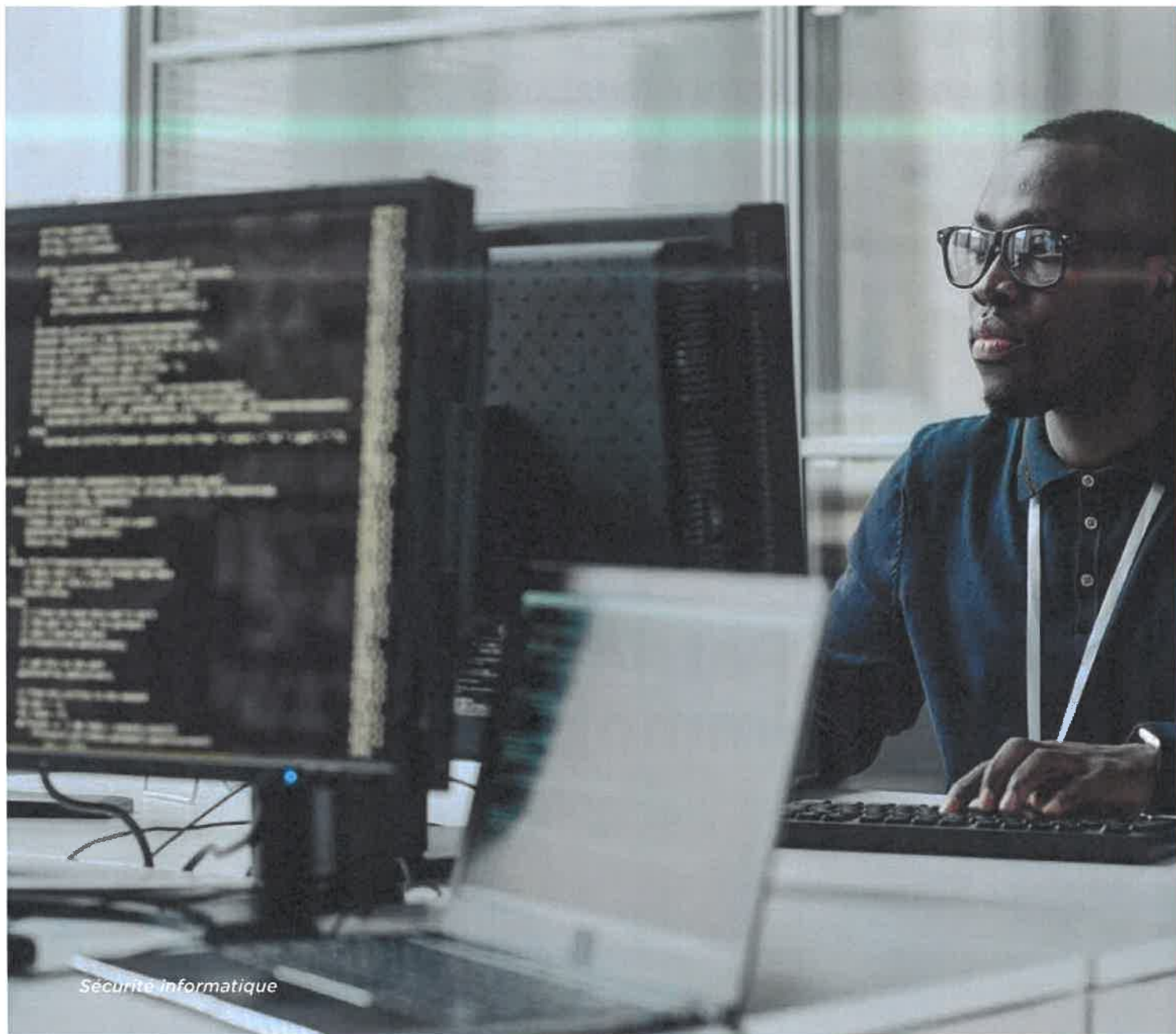
les dépenses liées à leur exploitation. Douze caméras mobiles ont déjà été intégrées à ce nouveau dispositif, qui sera progressivement étendu.

Le réseau de vidéoprotection a également continué de se développer avec l'installation de cent cinquante nouvelles caméras fixes au cours de l'année. Malgré l'augmentation du nombre d'équipements, le taux moyen de disponibilité atteint 97,7 %. Les équipes ont mené plusieurs actions pour améliorer la qualité des images et renforcer la sécurité des flux vidéo.

Pour accompagner l'augmentation constante des volumes de données, trois nouveaux serveurs de stockage ont été installés. Six équipements supplémentaires sont déjà programmés pour l'année 2026 afin d'anticiper les besoins futurs. Des caméras de très haute définition ont également été testées afin d'évaluer leur performance et leur impact sur le réseau.

Un audit externe a confirmé la solidité des infrastructures de vidéoprotection, en soulignant à la fois la disponibilité des équipements et la réactivité des équipes techniques. Dans le même temps, un espace interne d'expérimentation a été ouvert pour tester différents outils d'intelligence artificielle dans un environnement sécurisé.

Les demandes d'assistance ont légèrement diminué pour les services internes, traduisant une meilleure appropriation des outils numériques par les agents. Les sollicitations liées aux caméras ont en revanche augmenté en fin d'année, notamment en raison des conditions météorologiques et de l'usure des batteries. Les équipes techniques ont fait preuve d'une forte mobilisation pour garantir la continuité des services, en particulier lors de la phase finale de déploiement des nouvelles caméras. ●



2026, anticiper les besoins numériques du territoire

En 2026, la communauté d'agglomération poursuivra la modernisation des infrastructures numériques afin d'anticiper les évolutions techniques et d'accompagner les besoins croissants des services de l'agglomération. Un travail de préparation sera engagé pour définir la future architecture des infrastructures informatiques et des réseaux. Les installations actuelles arrivent en effet dans leur huitième année d'exploitation et nécessitent d'être repensées afin de garantir leur performance, leur sécurité et leur capacité d'évolution dans les années à venir.

L'année sera également consacrée à la préparation de l'intégration de nouvelles médiathèques au réseau de lecture publique, au 1^{er} janvier 2027 pour Beauchamp et au 1^{er} janvier 2028 pour Bessancourt. Dans le même temps, la modernisation des automates utilisés dans les médiathèques se poursuivra selon le calendrier de rénovation des établissements. Une nouvelle solution logicielle destinée aux postes informatiques accessibles au public sera déployée au deuxième trimestre afin d'améliorer la gestion des usages et la sécurité des équipements.

Afin de faciliter le travail quotidien des agents, une suite d'outils collaboratifs sera également mise en place. Elle permettra de partager plus facilement les documents, de travailler simultanément sur les mêmes fichiers et de suivre l'avancement des projets dans un espace commun. Cette évolution vise à améliorer la circulation de l'information, à renforcer la coordination entre les services et à simplifier l'organisation des tâches.

Dans le domaine de la vidéoprotection, six nouveaux serveurs seront intégrés aux infrastructures existantes afin d'accompagner l'augmentation du nombre de caméras et la montée en qualité des images. Une nouvelle application de gestion des preuves numériques sera également déployée au cours de l'année afin d'assurer une meilleure traçabilité des réquisitions et de faciliter le travail des opérateurs.

La communauté d'agglomération expérimente actuellement plusieurs outils d'intelligence artificielle, avec le futur déploiement d'une IA générative sécurisée accessible à l'ensemble des agents. En parallèle, des tests d'outils métiers spécifiques sont menés dans le cadre de la conception d'un projet global de déploiement de l'IA à l'échelle de la collectivité. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

84
bâtiments

69 707 m²
de patrimoine bâti
en gestion

919
interventions curatives
et préventives en
raison d'obsolescences,
dégradations, mises aux
normes ou amélioration
de la performance
énergétique

16,5 GWh
consommés pour
les fluides
(électricité et gaz)

51
offres analysées pour
différents marchés
(étude territoriale
des piscines, hôtel
d'agglomération)
entretien des bâtiments)

Patrimoine immobilier

2025, accélération de la performance énergétique

L'année 2025 marque le lancement opérationnel du contrat de performance énergétique, avec des actions concrètes sur les installations existantes : équilibrage des réseaux, désembouage, isolation des canalisations et remplacement de chaudières. Ces premières interventions ont déjà permis une baisse de consommation estimée à 7 % par rapport à 2024, avant même la mise en œuvre des opérations structurantes prévues en 2026. Celles-ci incluent notamment le remplacement des radiateurs de la médiathèque d'Ermont, l'installation de dispositifs de récupération d'énergie sur les piscines et l'amélioration des systèmes de filtration. Les

études de faisabilité pour le recours à la géothermie sur les piscines de Corneilles-en-Parisis et d'Herblay-sur-Seine sont finalisées pour une mise en service à l'été 2026.

Parallèlement, la communauté d'agglomération se mobilise pour faire des économies d'énergie et réduire ses factures. Les actions menées ont permis d'éviter près de 393 000 euros de dépenses pour les communes membres, grâce à l'optimisation des contrats, à l'accompagnement des obligations réglementaires et à un suivi énergétique renforcé. Cette dynamique se poursuivra avec l'élaboration de plans d'actions pluriannuels et la mise en œuvre de nouvelles exigences en matière de pilotage des bâtiments. Des études ont également été conduites pour le déploiement de

panneaux photovoltaïques sur les équipements intercommunaux et communaux, aboutissant à l'identification de sites adaptés et au lancement d'une consultation en fin d'année.

Enfin, plusieurs opérations ont illustré l'engagement en faveur de l'attractivité et de la qualité des équipements : installations temporaires pour les championnats de France de natation à l'Aquaval, conception du réaménagement de la médiathèque André-Malraux à Ermont avec une maîtrise d'œuvre interne, extension des horaires d'ouverture de la médiathèque André-Cancelier à Sannois grâce à un dispositif automatisé, et études pour l'implantation d'un nouvel espace de concentration pour la vidéoprotection à Taverny.



Esquisse du futur hôtel d'agglomération à Pierrelaye

2026, lancement de projets structurants

L'année 2026 marquera une étape majeure avec le lancement du chantier du nouveau siège de l'agglomération. À la suite de l'obtention du permis de construire fin 2025 et de l'attribution des marchés de travaux, la pose de la première pierre interviendra à l'été. Conçu pour répondre aux exigences environnementales les plus récentes, ce projet réunira sur un même site plusieurs services à forte valeur ajoutée : les services de sécurité, une structure d'accueil de la petite enfance de 36 places, un espace dédié à l'accompagnement des entreprises et un cabinet médical. Ce programme multifonctionnel renforcera l'attractivité du territoire tout en optimisant les usages. D'une durée prévisionnelle de vingt mois, le chantier vise une livraison à la fin de l'été 2028.

En parallèle, la médiathèque André-Malraux à Ermont fera l'objet d'une réhabilitation intérieure complète, portée en interne. Cette opération vise à adapter l'équipement aux évolutions des pratiques culturelles et aux attentes des usagers. Les espaces

seront modernisés et reconfigurés, avec la création de nouvelles zones dédiées : espace de détente, zone de jeux, espace presse et espaces de travail repensés. L'organisation des accueils sera revue afin de faciliter les parcours et d'améliorer la visibilité des équipes. Le renouvellement du mobilier, plus confortable et modulable, contribuera à renforcer l'attractivité du lieu, notamment auprès des familles et des jeunes publics.

Enfin, la transition énergétique du patrimoine se poursuivra avec la mise en œuvre d'opérations ambitieuses. Les piscines de Corneilles-en-Parisis et d'Herblay-sur-Seine seront respectivement équipées de systèmes de géothermie et de pompe à chaleur CO₂, permettant de réduire significativement les consommations d'énergie et l'empreinte environnementale de ces équipements. En complément, des dispositifs de filtration en céramique seront déployés afin d'optimiser la gestion de l'eau et d'améliorer la performance globale des installations. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des démarches engagées et traduisent une volonté affirmée de rendre le patrimoine communautaire plus sobre, plus durable et plus résilient. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

56

applications
cartographiques SIG

30

tableaux de bord de
l'Observatoire

450

utilisateurs du
portail SIG

15 343

jours d'utilisation
du portail SIG

138

études
cartographiques

Territoires



2025, de nouveaux outils pour mieux connaître et piloter le territoire

En 2025, le système d'information géographique de la communauté d'agglomération Val Parisis a connu une évolution majeure marquée par une modernisation profonde de ses outils numériques. La migration complète de l'infrastructure technique a permis de repenser 21 applications existantes et d'améliorer sensiblement les performances du portail cartographique. Afin d'accompagner cette transition, des tutoriels vidéo ont été mis à disposition et plusieurs séminaires en ligne ont été proposés aux utilisateurs. À la fin de l'année 2025, une très grande majorité des agents s'était approprié les nouvelles interfaces et les nouveaux outils des applications cartographiques métiers.

La direction des territoires a poursuivi le développement du partage des données et des services dans le cadre de la mutualisation du système d'information géographique avec les communes du territoire.

La campagne 2025 de prises de vues panoramiques à trois cent soixante degrés a couvert 615 kilomètres de voirie. Ces images, essentielles pour contrôler la qualité du plan de corps de rue simplifié, permettent également de mettre à jour les informations relatives à l'espace public. Elles sont publiées exclusivement sur la plateforme française Panoramax sous licence libre.

Le plan de corps de rue simplifié a par ailleurs été enrichi de plus de 70 kilomètres de plans supplémentaires, améliorant la précision des données et sécurisant la préparation des travaux sur l'espace public.

L'année a également été marquée par le déploiement de nouveaux outils d'analyse territoriale. L'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville propose désormais des tableaux de bord dynamiques sur des thématiques telles que l'emploi, l'éducation ou la mobilité. Dans le même temps, l'observatoire du tourisme offre une vision consolidée de la taxe de séjour et des locations touristiques grâce à une localisation précise des hébergements.

Enfin, une nouvelle application dédiée à la transition écologique a été mise en service. Elle rassemble huit cartographies thématiques, parmi lesquelles la biodiversité, la qualité de l'air, les risques environnementaux, le bruit ou encore les enjeux liés à l'eau, offrant ainsi un point d'accès unique et structuré à ces informations. ●



Vue topographique du territoire

2026, de nouveaux outils pour analyser et anticiper les évolutions du territoire

En 2026, la direction des territoires franchira une nouvelle étape avec le lancement de la maquette numérique du territoire. Ce projet structurant vise à créer une représentation tridimensionnelle intelligente et dynamique de l'ensemble de l'agglomération. Déployé sur quatre ans, il permettra de rassembler, visualiser et analyser dans un même environnement numérique les données géographiques, urbaines et environnementales. Cette maquette offrira une vision globale et précise du territoire, facilitant la planification urbaine, le suivi des opérations d'aménagement et l'analyse des enjeux environnementaux. Elle permettra également de visualiser les projets en cours, tels que les chantiers, les aménagements d'espaces publics ou les infrastructures, et d'en anticiper les impacts.

Dans le prolongement des premières expérimentations menées sur la détection d'objets à partir d'images panoramiques, l'équipe du système d'information géographique déploiera de nouveaux outils d'intelligence artificielle appliqués à l'analyse

d'images satellitaires. Ce projet s'appuie sur le dispositif institutionnel national d'accès mutualisé en imagerie satellitaire afin d'automatiser la collecte et l'interprétation des données. Ces outils permettront à la fois d'enrichir la connaissance du territoire et de détecter plus rapidement les évolutions de l'occupation du sol.

Par ailleurs, la direction des territoires lancera un observatoire de la santé. Cet outil permettra de cartographier et d'analyser les enjeux sanitaires à l'échelle de l'agglomération en croisant différentes données. Grâce à des cartes interactives et à des tableaux de bord, les acteurs locaux pourront identifier les inégalités d'accès aux soins et les zones de vulnérabilité. L'objectif est d'éclairer les décisions publiques, notamment pour l'implantation de nouveaux équipements ou le renforcement des actions de prévention, en lien avec les communes.

Enfin, la mutualisation du système d'information géographique avec les communes se poursuivra avec la mise à disposition de nouvelles données et de nouveaux outils dans les applications cartographiques, ainsi qu'un accompagnement renforcé pour améliorer la gestion et le partage des informations territoriales. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

942

posts sur les réseaux
sociaux en 2025

534

supports de
communications
imprimés et numériques
en 2025

299 711

visiteurs sur le site
Valparisis.fr en 2025

355

communiqués de presse
en 2025

72

articles dans la presse
nationale mentionnant
Val Parisis en 2025

Communication

2025, innover, transmettre et fédérer

L'année 2025 aura confirmé la capacité à conjuguer innovation, rigueur budgétaire et exigence réglementaire. Dans un contexte marqué par la montée en puissance de l'intelligence artificielle, les contraintes financières et l'entrée en période pré-électorale, en adaptant les méthodes pour maintenir une communication institutionnelle performante, transparente et responsable.

L'intégration progressive d'outils d'IA a constitué un levier structurant : automatisation de tâches à faible valeur ajoutée, appui à la rédaction, optimisation des visuels et analyse des performances numériques. Cette approche a permis de renforcer la réactivité et d'affiner la stratégie

éditoriale, tout en maîtrisant les coûts.

La période pré-électorale, commencée le 1^{er} septembre, a impliqué une vigilance accrue sur la neutralité des messages et le respect strict du cadre réglementaire. Cette exigence a été partagée avec les agents de la communauté d'agglomération, favorisant une culture commune de responsabilité dans le cadre de la Marque employeur. En parallèle, la professionnalisation interne a été renforcée en organisant des formations dédiées à l'utilisation des réseaux sociaux dans les services dans le cadre de l'École de la formation interne. Objectif : développer la maîtrise des codes, des formats et des algorithmes, harmoniser les pratiques et accroître l'impact des prises de parole institutionnelles. L'année a également été marquée par

l'organisation d'un dispositif immersif et ludique imaginé en interne pour faire découvrir les coulisses des métiers de la communication publique aux agents de la collectivité.

Enfin, l'accueil des Championnats de France de natation élite 25 m a constitué un temps fort. Coordination de la communication, de l'événementiel, de la signalétique et du décor : ce projet national a mobilisé les équipes durant plusieurs semaines. Accréditations, espaces médias, coordination technique et pilotage sur site ont nécessité une organisation rigoureuse et une forte capacité d'adaptation. Fruit d'un travail transversal associant services et partenaires, cette réussite illustre la capacité à conduire des opérations d'envergure avec précision, exigence et engagement collectif. ●



Championnats de France de Natation Élite 25m à l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat à Taverny

2026, modernisation des outils

En 2026, la communauté d'agglomération Val Parisis ouvre une nouvelle séquence institutionnelle avec l'élection de son président le 16 avril prochain. Cette nouvelle mandature marque l'engagement d'un projet renouvelé au service des communes membres, des habitants et des agents territoriaux. Elle s'inscrit dans une ambition claire : moderniser l'action publique et renforcer la qualité du service rendu.

Parmi les priorités structurantes figure la refonte complète du site internet institutionnel. Il s'agira de proposer une plateforme plus lisible, accessible et centrée sur les usages, facilitant l'accès aux démarches en ligne, à l'information réglementaire et aux actualités communautaires. Cette transformation numérique intégrera des standards élevés en matière d'accessibilité, de performance et de cybersécurité.

En parallèle, un chantier stratégique sera engagé sur l'intranet afin d'offrir aux agents un environnement de travail collaboratif, ergonomique et sécurisé. L'objectif est de fluidifier la circulation

de l'information interne, de valoriser les compétences et de soutenir la transversalité entre directions.

L'année 2026 portera également la mise en place de chatbots performants, capables d'apporter des réponses rapides et fiables aux questions fréquentes des usagers comme des agents. Ces assistants conversationnels contribueront à améliorer la relation usager, à optimiser les délais de traitement et à libérer du temps pour les missions à forte valeur ajoutée.

Enfin, la collectivité investira dans des outils d'intelligence artificielle dédiés à la communication publique : aide à la rédaction, analyse des données, production de contenus adaptés aux différents publics. Ces solutions seront déployées dans un cadre éthique et maîtrisé, garantissant la protection des données et la transparence des usages.

Ainsi, la nouvelle mandature ambitionne de faire de l'innovation numérique un levier concret d'efficacité, de proximité et de confiance au service du territoire. ●

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de km cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de Val Parisis	0,22	8
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques)	Non disponible	268
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Taux d'occupation des Parkings vélos	9%	17,33%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de places de stationnement disponibles dans les Parkings vélos	342	778
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Pourcentage de déplacements domicile-travail utilisant les modes doux ou collectifs	en 2018 TC : 38% Deux roues et marche à pied : 8%	En 2022 TC : 38,4% Deux roues, velo et marche à pied : 8,2%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Nombre de PDA / PDE accompagnés	0	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Taux de remplissage par véhicule (de 1,9 personne)	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.3	Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives	Nombre de sessions d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides	32 000	59 774
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires	9 854 339	10 990 860
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de kilomètres commerciaux (KCC) du réseau de bus	Non disponible	5 258 943
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.5	Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation	Pourcentage de gares labellisées « pôle gare »	42%	60%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Consommation énergétique finale du territoire	4 363 GWh (en 2015)	3 247,1 GWh (en 2022)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Part de la consommation énergétique finale issue des EnR-R	2,40%	6,70%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Production énergétique des réseaux de chaleur de l'agglomération	103 561 GWh	73 855 GWh

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	Pourcentage de points lumineux en LED	25%	100%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	Consommation d'énergie liée à l'éclairage public de l'agglomération	11 730 MWh	5 420 MWh
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»	Emissions de gaz à effet de serre du territoire	785,9 kteq. CO2/an (en 2015)	537,9 kteq. CO2/an (en 2022)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»	Nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée	92 jours	98 jours
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Pourcentage de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal	13,62% (en 2017)	13% (en 2025)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Volumes produits par les projets d'agriculture durable	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Nombre de demi-pensionnaires concernés par les projets d'agriculture durable	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés	0 Km	130 Km
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Nombre de touristes sur le territoire (nuitées)	143 706	135 128
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.1	Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT	Adoption du SCOT	0 sur une échelle de 10	0 sur une échelle de 10
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de «territoire pilote» en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public	305 hectares	726 hectares
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de «territoire pilote» en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie des îlots de fraîcheur et de chaleur	Non disponible	7206 hectares (en 2024)

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Pourcentage de terres artificialisées sur le territoire intercommunal	66,6%	67,9%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Nombre d'espèces recensées sur le territoire	Non disponible	700
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique	5 570 ml	6 140 ml
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Réalisation du schéma directeur d'assainissement (sur une échelle de 0 à 10)	4	10
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Superficie des trames vertes et bleues	Non disponible	1 736 hectares (en 2024)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire	71 005 tonnes (en 2022)	86 665 tonnes (en 2024)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Pourcentage de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Tonnage de dépôts sauvages ramassés	105 tonnes	218,86 tonnes
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Volume de déchets traités par le site pilote de la REOM	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de créations d'entreprises	5 063	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de radiations et reclassements judiciaires	166	370
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Indicateur de concentration d'emplois (pour 100 actifs)	50,5 (en 2018)	50,9 (en 2022)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre d'établissements actifs employeurs (au moins 1 salarié)	5 464 (en 2018)	6 412 (en 2023)

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET					
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action	Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Taux de chômage de la population	10,9% (en 2018)	10,1% (en 2022)
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment	Nombres d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes	424	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment	Nombre de ZAE concernées par des opérations de redynamisation / requalification	14	2
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Volume de production annuelle de logements (permis de construire autorisés)	1 936	500
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de solidarité écologique	144	49
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité	245	1 229
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de permis de louer refusés / délivrés	7 refus	156 refus 930 délivrés
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de copropriétés classées parmi les plus en difficulté (avec un taux d'impayés de 25% ou plus)	Non disponible	7,7%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de réalisations de la convention ANRU	0	100%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire (aires d'accueil des gens du voyage et hébergements)	198	198
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.2	Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments	Nombre de communes concernées par la charte qualité des bâtiments	0	0

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre annuel de délits commis sur le territoire (vol de véhicules et cambriolages)	1 359	2 944
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de caméras de vidéoprotection (caméras sur voies publiques, CSU et points de concentration, caméras nomades)	431	760
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de faits constatés et d'interpellations grâce à l'intervention du CSU	851	5 054 constatés + 282
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'amendes dans le cadre de la vidéo-verbalisation	0	6 691
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'interpellations par la PMM	230	368
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues à la MJD	7 063	7 687
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commissariat	298	163
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de publics scolaires fréquentant les piscines intercommunales	76 223	144 932
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les piscines intercommunales	272 782	692 560
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Taux de satisfaction des usagers des piscines	Non disponible	Non disponible
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le réseau des médiathèques (moyenne)	26	84
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les médiathèques intercommunales	344 401	555 925
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de prêts dans le réseau des médiathèques	1 027 553	1 014 505
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Taux de pauvreté du territoire	12,1% (en 2019)	14,2% (en 2023)
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins généralistes	194	194
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins spécialistes	Non disponible	264
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de nouvelles installations médicales	Non disponible	32
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des actions santé	98	120
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des bourses pour les étudiants en médecine	4	21
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé	0	110 pour 520 sollicitations
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport Santé	0	61

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Coefficient d'intégration fiscale	0,241	0.232
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre d'actions de mutualisation en cours	8	15
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours	4	15
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de formations des agents mutualisées sur le territoire	0	6
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Satisfaction des agents intercommunaux quant à leurs conditions de travail (sur une échelle de 0 à 10)	Non disponible	69%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Nombre de postes non pourvus au 31 décembre	Non disponible	9
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Pourcentage d'écarts sur le régime indemnitaire entre les femmes et les hommes	5,46%	26%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Pourcentage d'emplois de personnes en situation de handicap	Non disponible	3,15%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Capacité de désendettement au 31 décembre (nombre d'années)	4,32	5,67

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2025
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action			
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales	5 898 Teq CO ₂ (en 2022)	Non disponible
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux (électricité + gaz)	Gaz : 7 516 753 kWh Elec : 4 538 086 kWh	Gaz : 9 528 000 kWh Elec : 6 750 000 kWh
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal	21,43%	28%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.1	Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire	Pourcentage d'actions inscrites au PCAET réalisées	13,64%	90,91%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Paris dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable (avec clauses environnementales et/ou critères environnementaux)	20	41
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de démarches d'enquêtes menées auprès des usagers	0	1
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération	547 894	299 711
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Taux d'engagement sur les réseaux sociaux	10,41%	12,92%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération	6	6.4	Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire	Nombre d'actions de concertation menées relatives aux enjeux climat air énergie	0	2

Rapport d'activité 2025

Directeur de la publication : Yannick Boëdec

Rédacteur en chef : Aurianne Caijo

Rédaction : Services de la communauté d'agglomération Val Paris

Photos : Jean-Yves Lacôte, Cyril Badet, Cyril Cornet, Aquilae Drone, Val Paris, SIG Val Paris, Adobe stock

Conception graphique et maquette : Jérémie Linzberger

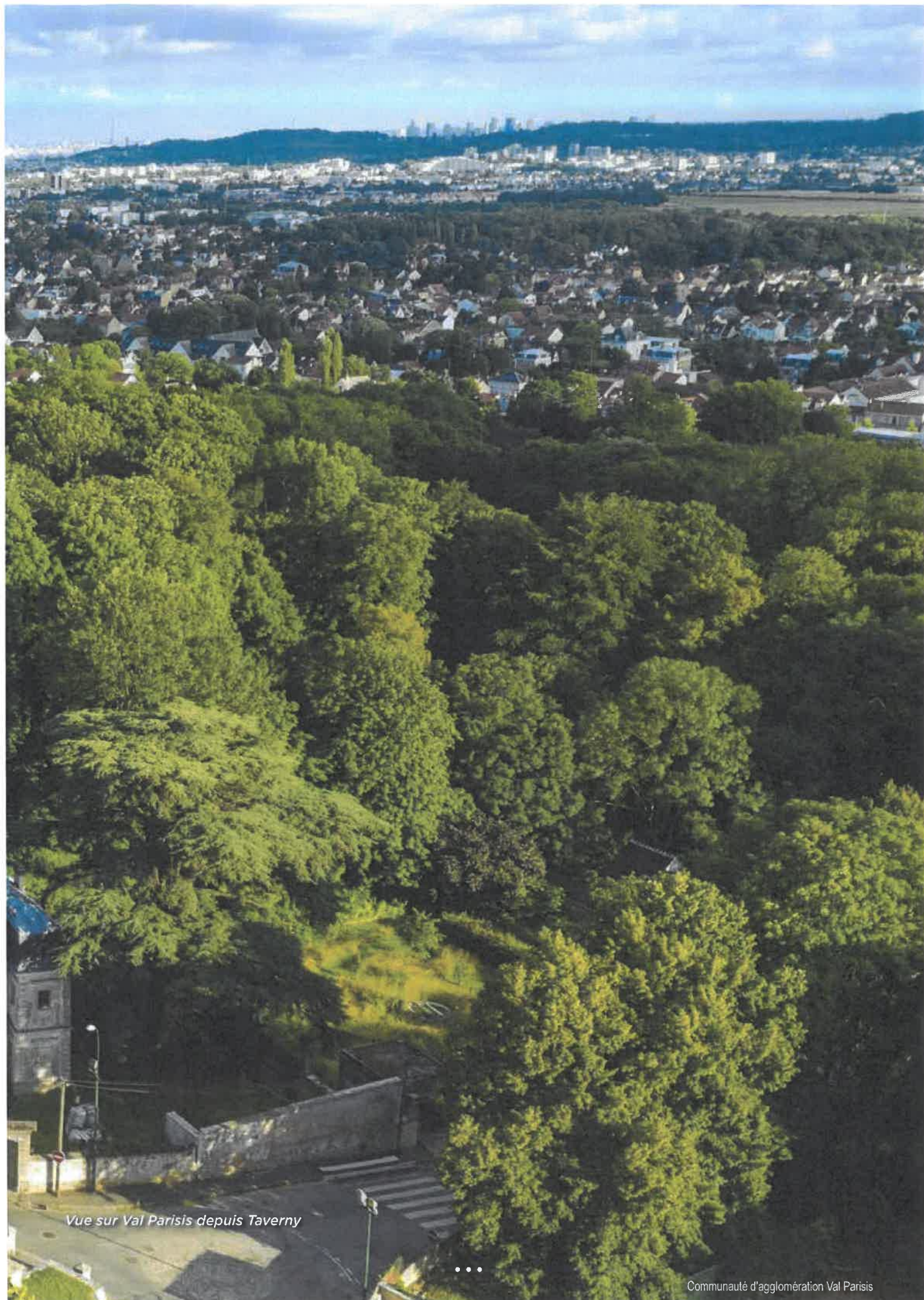
Mise en page : Jérémie Linzberger

Impression : Desbouis Grésil

Distribution : Val Paris, juin 2026

Publication de : Val Paris • 271, chaussée Jules César 95250 Beauchamp • 01 30 26 39 41 – Valparisis.fr

N° ISSN : 3073-7583



Vue sur Val Parisis depuis Taverny

...



ValParisis
AGGLO

Retrouvez-nous sur Valparisis.fr et sur les réseaux sociaux



/ValParisisAgglo



@valparisis



Val Parisis
Agglo



@valparisis_agglo



Val Parisis
Agglo



Communauté d'agglomération Val Parisis
271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp
01 30 26 39 41